



Rapport annuel

2018

*Annual report*

## ***Bienvenue au Burundi, Bienvenue à la BCB !***



*La Banque de Crédit de Bujumbura S.M. (BCB) est la première banque qui s'est installée au Burundi (1922).*

*Avec un capital à participation locale (45%) et internationale (55%), elle est membre du réseau Bank Of Africa (depuis 2008) opérant dans 18 pays africains ainsi qu'en France et dont la majorité du capital est détenue par BMCE Bank Of Africa.*

*Son réseau de distribution est actuellement constitué de 23 agences, 8 guichets et 35 guichets automatiques de banques (GAB). Parmi ces points de vente figure un Centre d'Affaires dédié à la clientèle « Entreprises ».*

*En plus des produits bancaires classiques à savoir l'épargne et le crédits avec les activités connexes y relatives, la BCB met à la disposition de sa clientèle des produits tels que : Western Union, Internet Banking (BOAweb) et cartes bancaires (VISA et SESAME).*

---

***La préoccupation de la BCB est l'entière satisfaction  
de ses clients.***

---

## Sommaire

### *Table of contents*

<b>Le Groupe BANK OF AFRICA</b>	<b>4-9</b>
<b>Rapport d'activité de la Banque de Crédit de Bujumbura S.M. (BCB)</b>	
<b><i>Activity Report of the Banque de Crédit de Bujumbura S.M. (BCB)</i></b>	
<b>Le mot de la Direction Générale</b>	<b>13</b>
<b><i>Comments from the General Management</i></b>	<b>15</b>
<b>Produits disponibles à la BCB*</b>	<b>16</b>
<b>Faits marquants 2018</b>	<b>18</b>
<b><i>Highlights 2018</i></b>	<b>18</b>
<b>Chiffres-clés au 31/12/2018</b>	<b>19</b>
<b><i>Key figures on 31/12/2018</i></b>	<b>19</b>
<b>Engagements citoyens de la Banque*</b>	<b>20-21</b>
<b>Conseil d'Administration &amp; Capital</b>	<b>22</b>
<b><i>Board of Directors &amp; Capital</i></b>	<b>22</b>
<b>Le Mot du Président du Conseil d'Administration</b>	<b>24</b>
<b><i>Comments from the Chairperson of the Board of Directors</i></b>	<b>24</b>
<b>Rapport du Conseil d'Administration</b>	<b>26-32</b>
<b><i>Report by the Board of Directors</i></b>	<b>33-39</b>
<b>Rapport du Commissaire aux Comptes*</b>	<b>40-42</b>
<b>Bilan comparé des deux derniers exercices</b>	<b>44</b>
<b><i>Balance sheet for the last two fiscal years</i></b>	<b>44</b>
<b>Résultat comparé des deux derniers exercices</b>	<b>45</b>
<b><i>Income statement for the last two fiscal years</i></b>	<b>45</b>
<b>Résolutions</b>	<b>48-52</b>
<b><i>Resolutions</i></b>	<b>53-59</b>
<b>Annexes*</b>	<b>61-77</b>

\* French only

### Un réseau puissant

18  
Pays



≈ 6 000  
Collaborateurs



≈ 3,9 millions de  
comptes  
bancaires



> 1 million  
de clients



≈ 700  
Guichets  
Automatiques  
de Banque



≈ 560  
Agences bancaires



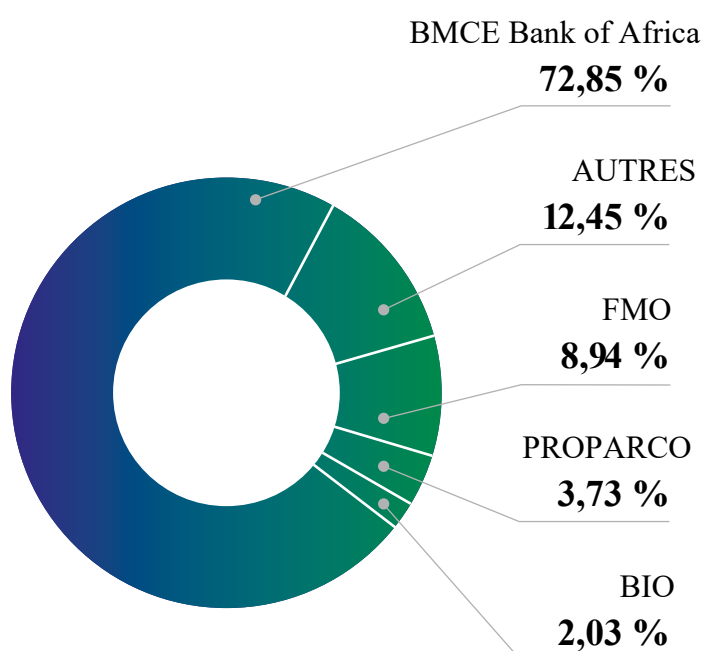
Plus de 35ans  
de développement  
continu



5 zones économiques  
UEMOA, CEDEAO, EAC, COMESA, SACD



### Actionnariat de BOA GROUP au 31/12/2018



### Un partenaire bancaire de référence, BMCE Bank of Africa

BMCE Bank of Africa, actionnaire majoritaire de BOA GROUP, société holding du Groupe BANK OF AFRICA, est le 3e groupe bancaire au Maroc, détenu à hauteur de 36,36 % par le groupe industriel et financier marocain FinanceCom.

BMCE Bank of Africa est un groupe bancaire multi métiers et multi enseignes - banque commerciale, services financiers spécialisés, banque d'affaire, etc -, présent dans 31 pays et 4 continents.

Le Groupe BANK OF AFRICA a contribué en 2018 pour 56 % au résultat net consolidé de BMCE Bank of Africa et pour 40 % à son Résultat Net Part du Groupe.

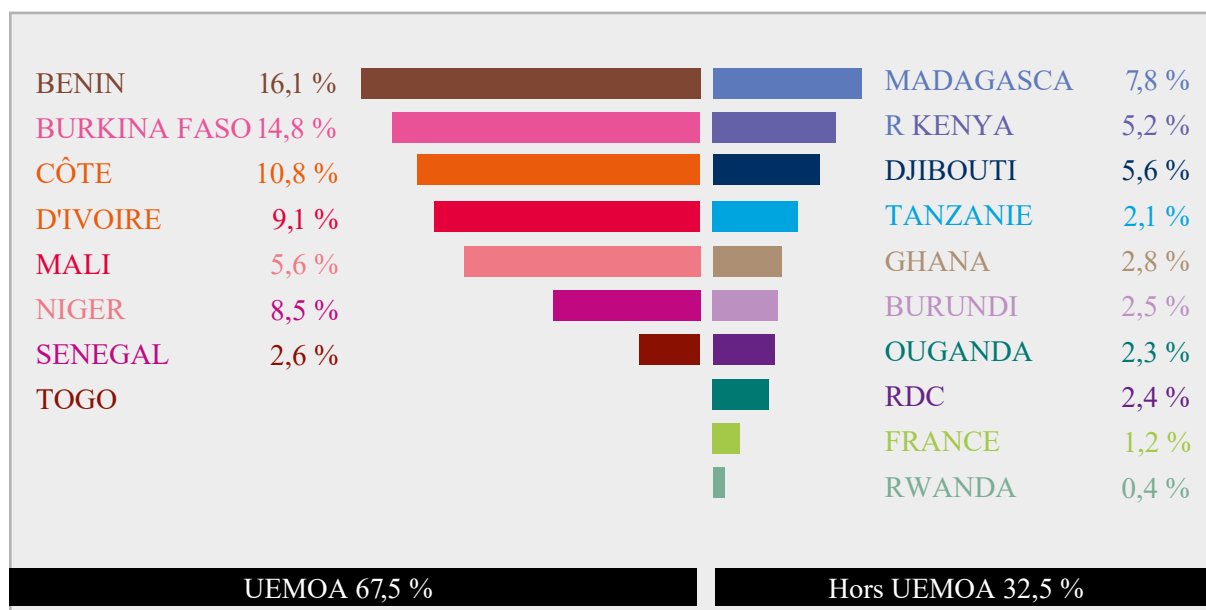
*Chiffres clés de BANK OF AFRICA sur base consolidée*

En millions d'euros	2017	2018	Variation
Total bilan	7 621	7 667	0,6 %
Créances sur clientèle	3 935	4 122	4,7 %
Dépôts de clientèle	5 230	5 382	2,9 %
Produit Net Bancaire	500,5	498,0	-0,4 %
Résultat net part du groupe (RNPG)	75,1	82,6	10,0 %
Coefficient d'exploitation (Frais Généraux y compris les dotations aux amortissements / PNB)	63,8 %	63,4 %	
Coût du risque	1,2 %	0,7 %	
ROE (RNPG / Fonds propres part du groupe moyens)	1,0 %	1,1 %	
ROA (RNPG / Actif moyen)	14,4 %	15,1 %	
Solvabilité (estimations)			
Risk Weighted Asset (*)	4 799	5 151	7,3 %
Tier 1 + Tier 2 (**) Ratio de solvabilité	524	567	8,1 %
	10,9 %	11,0 %	

(\*) Risk Weighted Asset ou Actifs risqués pondérés consolidés estimés : somme des RWA des banques pondérés par leur contribution à l'actif consolidé

(\*\*) Tier 1 estimé : Capital + primes liées au capital + Réserves part du groupe + Report à nouveau + RNPG

Tier 2 estimé : Emprunts subordonnés + Provisions

*Répartition de l'actif par pays*

## Plus de 35 ans de croissance et d'expansion

### Réseau Bancaire\*

#### 1983 MALI

17 Agences et 2 Centres d'Affaires à Bamako.  
15 Agences régionales et 30 Bureaux de proximité

#### 1990 BÉNIN

26 Agences, 1 Centre d'Affaires et 2 Guichets portuaires à Cotonou. 23 Agences régionales.

#### 1994 NIGER

Créée en 1989 : NIGERIAN INTERNATIONAL BANK (NIB). Intégrée au Réseau BOA en 1994.  
18 Agences, 1 Centre d'Affaires et 1 bureau à Niamey, 11 Agences régionales.

#### 1996 CÔTE D'IVOIRE

Créée en 1980 : BANAFRIQUE.  
Intégrée au Réseau BOA en 1996.  
26 Agences et 1 Centre d'Affaires à Abidjan. 8 Agences régionales et 2 Bureaux de proximité.

#### 1998 BURKINA FASO

23 Agences et 2 Centre d'Affaires, à Ouagadougou,  
22 Agences régionales et 1 Centre d'Affaires à Bobo Dioulasso

#### 1999 MADAGASCAR

Créée en 1976 : BANKIN'NY TANTSAHA MPAMOKATRA (BTM) / Banque nationale pour le développement rural. Intégrée au Réseau BOA en 1999.  
28 Agences et 2 Centres d'Affaires à Antananarivo. 64 Agences régionales et 1 Centre d'Affaires à Toamasina.

#### 2001 SÉNÉGAL

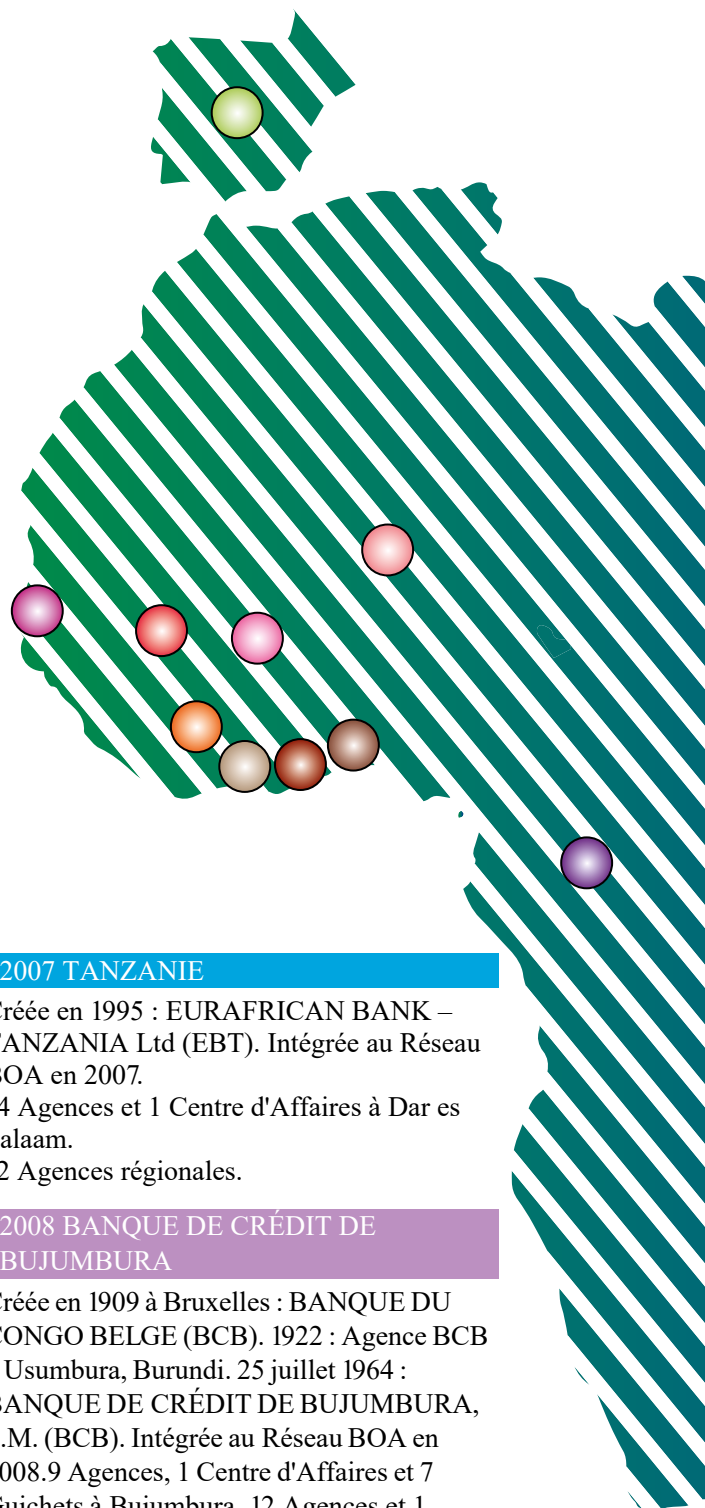
34 Agences, 2 Centres d'Affaires. 26 Agences régionales.

#### 2004 KENYA

Créée en 1981 : sous forme de succursale BANQUE INDOSUEZ > CRÉDIT AGRICOLE-INDOSUEZ > CALYON. Intégrée au Réseau BOA en 2004.  
16 Agences et 1 Centre d'Affaires à Nairobi.  
15 Agences régionales et 1 Centre d'Affaires à Mombasa.

#### 2006 OUGANDA

Créée en 1985 : SEMBULE INVESTMENT BANK Ltd > ALLIED BANK. Intégrée au Réseau BOA en 2006. 17 Agences et 1 Centre d'Affaires à Kampala. 17 Agences régionales.



#### 2007 TANZANIE

Créée en 1995 : EURAFRICAN BANK – TANZANIA Ltd (EBT). Intégrée au Réseau BOA en 2007.  
14 Agences et 1 Centre d'Affaires à Dar es Salaam.  
12 Agences régionales.

#### 2008 BANQUE DE CRÉDIT DE BUJUMBURA

Créée en 1909 à Bruxelles : BANQUE DU CONGO BELGE (BCB). 1922 : Agence BCB à Usumbura, Burundi. 25 juillet 1964 : BANQUE DE CRÉDIT DE BUJUMBURA, S.M. (BCB). Intégrée au Réseau BOA en 2008. 9 Agences, 1 Centre d'Affaires et 7 Guichets à Bujumbura. 12 Agences et 1 Guichet en province.

(\*) Réseau BANK OF AFRICA au 31/12/2018

#### 2010 RDC

9 Agences à Kinshasa.  
7 Agences régionales et 1 guichet en province.

#### 2010 DJIBOUTI

Créée en 1908 : BANQUE INDOSUEZ MER ROUGE (BIMR). Intégrée au Réseau BOA en 2010.  
9 Agences, 1 Centre d’Affaires et 1 Guichet à Djibouti.

#### 2010 FRANCE

4 Agences à Paris et 1 Agence à Marseille.

#### 2011 GHANA

Créée en 1999 : AMALBANK.  
Intégrée au Réseau BOA en 2011.  
18 Agences et 1 Centre d’Affaires à Accra. 8 Agences régionales.

#### 2013 TOGO

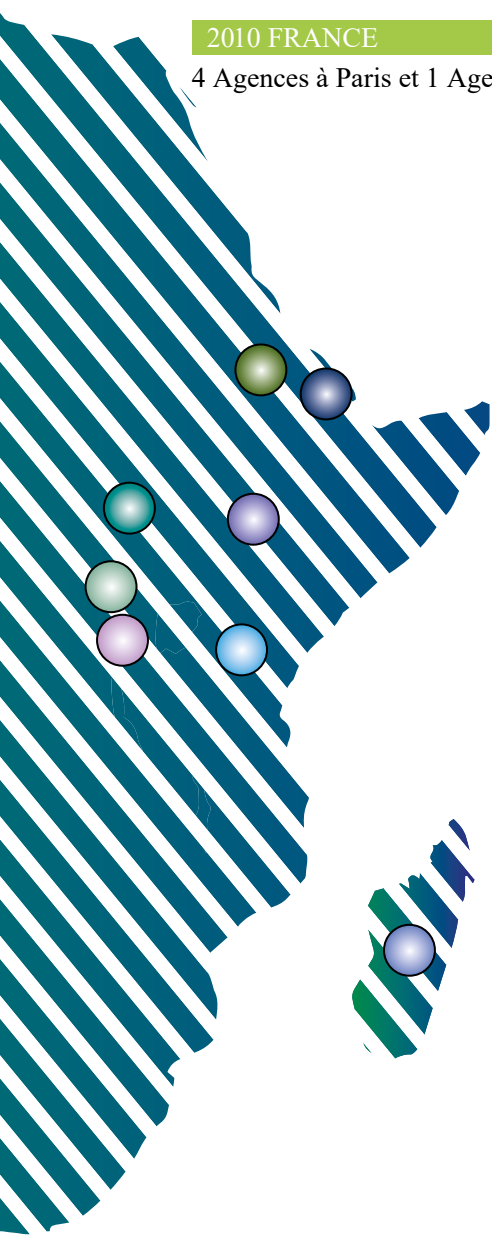
9 Agences et 1 Centre d’Affaires à Lomé. 2 Agence en province.

#### 2014 ÉTHIOPIE

1 Bureau de représentation à Addis Abeba, rattaché à BOA-MER ROUGE.

#### 2015 RWANDA

Créée en 2003 : AGASEKE BANK. Intégrée au Réseau BOA en 2015. 8 Agences et 1 Guichet à Kigali. 6 Agences régionales.



#### *Filiales non bancaires*

##### 2002 AÏSSA (Société de services informatiques)

Siège social à Cotonou.

##### 2002 AGORA (Société de participations)

Siège social à Abidjan.

##### 2004 ATTICA (Société de participations)

Siège social à Abidjan.

##### BOA SERVICES (Société de services bancaires)

Siège social à Dakar.

#### *Autres structures*

##### 1999 FONDATION BANK OF AFRICA

Présente dans de nombreux pays où le Groupe est implanté.

##### 2017 BOA SERVICES INTERNATIONAL

Siège social à Casablanca

## Produits & services disponibles dans le réseau francophone

### Assurances

Assurance Auto « Zen  
Assurance » Assurance  
moyens de paiements  
Assurance Perte Emploi  
Assurance Prévoyance  
Assurance Retraite  
Assurance Voyage « Zen  
Voyage » Avenir Etude  
BOA Protection  
Épargne à tirage «  
CmaChance » Zen Emploi  
Zen Emprunt  
Zen Découvert  
Zen Retraite  
Zen Habitation  
Zen Education

### Comptes

Compte Chèque  
Compte Chèque Petit Salarié  
Compte Courant  
Compte Devises  
Compte Élite

### Épargne

Bons de Caisse  
Bons du Trésor par  
Adjudication Compte  
Épargne  
Compte Épargne+  
Compte Épargne Élite  
Compte Épargne Enfant  
Compte Épargne Etudiant  
Compte Épargne à Régime  
Spécial Compte Épargne «  
Tahiry »  
Dépôt à Terme  
FUTURIS pour les jeunes  
Livret Jeune  
Plan Épargne Ambition  
Plan Épargne Éducation  
Plan Épargne Logement  
Plan Épargne Pèlerinage

### Banque par Internet

BOAweb  
MyBOA  
E-Swift  
BOA-MALI DIRECT

### Services Financiers par Mobile

Airtel Money  
E-swift  
Orange Money « Bank 2  
Wallet »

M-Bank  
MyBOA  
MTN Mobile Money  
SMS Banking  
Telma Money “M’Vola”  
Zamani

### Monétique

Carte SESAME  
Cartes VISA LIBRA &  
PROXIMA Carte VISA  
Prépayée TOUCAN /  
TUCANA  
Carte BOA Mauve  
Carte BOA Turquoise  
Carte BOA Visa Elite  
Carte BOA Visa Bleue  
Carte BOA Visa Verte  
Prépayée Carte Lion  
Carte Visa Essentiel  
Carte Visa Univers  
Carte Visa Select

### Packages

Pack FIVELOMAKO  
Pack FONXIONARIA  
Pack MON BUSINESS  
Pack MON BUSINESS  
“Pack Haraka” Pack  
SALARIA  
Pack SALARIA+

### Prêts

Avance  
Avance Aid Al Adha  
Avance Ramadan  
Avance sur DAT  
Avance sur Salaire  
Avance Tabaski  
Crédit Bajaj  
Crédit Express  
Crédit à la consommation  
Découvert Autorisé  
(Automatique)  
Mésofinance  
Microfinance  
Prêt Collectif  
Prêt Consommation  
Prêt consommation « Vaha  
Olana » Prêt Équipement  
Prêt électroménager  
Prêt Événements  
Prêt Événements Familiaux  
Prêt de fin d’année « Prêt  
Tous en Fête »  
Prêt Habitation  
Prêt Haraka  
Prêt Immobilier « Prêt Ma  
Maison »

Prêt immobilier « Akany »  
Prêt Informatique  
Prêt Korité  
Prêt Moto « Prêt Ma Moto »  
Prêt Personnel  
Prêt Prescripteur  
Prêt Rechargeable  
Prêt Scolarité « Prêt Tous à  
l’École » Prêt Tabaski  
Prêt Véhicule (Leasing) «  
Ikamobili » Prêt Véhicule «  
Prêt Ma Voiture » Prêt  
Vitamine  
Prêt Voyage  
Réserve d’Argent

### Transferts & Change

BOA Express  
Change Manuel  
Chèques de Voyage  
Certification de chèque  
Mobicash  
MoneyGram  
MTN Mobile Money  
Orange Money  
Transfert Flash  
Quick Cash  
Wari  
Western Union  
Wizall  
Achat & vente de devises

### Entreprises

Large choix de produits et  
services à destination des  
grandes entreprises, des PME/  
PMI, des institutions, des  
associations, et des  
professions libérales  
notamment :

### Banque en ligne

BOAweb

### Financement

Avances  
Prêt et découvert (ligne de  
découvert, aval de traite,  
escompte de traite, ligne de  
caution, prêt court, moyen et  
long terme, prêt collectif,  
titrisation de créances,  
certification de chèques)  
Avance sur DAT  
Avance sur factures  
Avances sur droits constatés  
Avances sur marchandises  
Avances sur titres  
Crédit de Campagne

Crédit de Fonctionnement  
Crédit d’investissement  
Crédits relais  
Crédit Spot  
Escompte de papier  
commercial Facilités de Caisse  
et découvert Découvert simple  
Découvert « Express »  
Financement des  
investissements Trésorerie  
Caution  
Prêt Financier  
Prêt Equipement

### Opérations à l’international

Avals d’effets en devises  
Chèques ou effets en devises  
Crédit documentaire  
Effets en Devises  
Escomptes documentaires  
Lettre de crédit  
Lettres de garantie  
Transfert en devises  
Refinancement en devises  
Remise documentaire  
Virement  
Achats et vente de devises

### Placements

Dépôt à terme  
Bon de caisse  
Compte Courant  
Compte Devises

### Monétique

Carte Visa Corporate Univers  
Carte Visa Corporate Select

### Cautions & Avals

Diverses cautions sur marché :  
cautions provisoires, cautions  
définitives, cautions d’avance  
de démarrage, cautions de  
bonne fin, caution de retenue  
de garantie, etc. ;  
Cautions fiscales  
Avals sur effets  
Caution douanière :  
Obligations cautionnées, crédit  
d’enlèvement,

admission temporaire

### Investissement

Crédit à moyen terme

Crédit à long terme



## Produits & services disponibles dans le réseau anglophone

### Accounts

Business/Corporate Current Account  
Collection Current Account  
Elite Current Account  
Embassy NGO Current Account  
Embassy Staff Current Account  
Executive Current Account  
Goodwill Account  
NGO/Trust Current Account  
Personal Current Account  
Kids and Teen Account  
Mwanariadha Account  
Pay as you Go – Business  
Pay as you Go – Individual  
Remunerated Current Account  
Salary Account  
Single Fee Business Current  
Account Single Fee Salary Account  
SME Current Account  
Student Current Account  
Wakili Current Account

### Savings and Investment Products

Ambition/Ambitious Savings Plan  
Association Account ‘VSLA’  
Business Savings Account  
Call Deposits Account  
Chama Account  
Children Savings Account  
Classic Savings Account  
Ero Savings Account  
Executive Savings Account  
Fixed Deposit Account  
Forexave Account  
Gold Plus Account  
Group Savings Account ‘VLSA’  
Investment Club Account  
Ordinary Savings Account  
Premium Plus Account  
Reward Savings Account  
School Fees Collection Account  
Student Savings Account  
Term Deposit  
Treasury Bills  
Vuna Account

### Packs

Employee Pack  
My Business Pack  
Public Service Pack

### Cards & Electronic Banking

BOA Purple Card (Savings card)  
BOA Turquoise Card  
BOA Visa Blue Card  
BOA Visa Elite Card  
BOA Visa Green Prepaid Card  
SESAME Card  
Airline Billing & Clearing  
Facility B-Web Internet  
Banking  
E-Statement  
E-tax Payments  
Electronic Tuition Payments  
Electronic Utility Bill Payments  
Implant Tellers  
Mail Alert  
Payment Collection System  
Salary Payment Processing  
System UnionPay (acceptance of UPI cards on BOA Tanzania ATMs)

### Mobile Financial Services

B-Mobile, BANK OF AFRICA  
Mobile Wallet  
B-Phone, B-SMS  
B-Web Smart  
E-Chama  
Mobile Savings and Mobile  
Loans SMS Alert  
Swahiba Mobile App  
USSD Mobile Banking

### Money Transfer

Airtel Money  
Ezy Pesa  
Halo Pesa  
M-Pesa  
MoneyGram  
MTN Mobile Money  
Oceanic Transfers Payments  
Tigo Pesa  
WARI  
Western Union

### Consumer Loans

Home/Mortgage Finance Instant  
Cash  
Insurance Premium Finance  
Motor Vehicle Loan  
Motor Cycle Loan  
Personal Loans  
Personal Motor Loan  
Salary Advance  
Scheme Loan  
School Fees Loan

### Company Services

The network also offers a wide range of products and services to: Corporates, SMEs, Organizations, Institutions and Professionals; some of which include:

### Business Loans and Overdrafts

Agribusiness Loan  
Asset Finance  
Biashara Loan  
Bridging Overdraft  
Business Loan  
Commodity/Stock Finance  
Commercial & Term Loans  
Contract Financing  
Credit Line  
Garage Facility  
Insurance Premium Finance  
Land Title Loan ‘Funa Ekyapa’  
Lease Financing  
LPO Financing  
Overdrafts  
Project Financing  
Renewable Energy & Energy  
Efficiency Financing  
SME Financing & Support Facilities  
Tax Loan  
Warehouse Receipt Financing

### Trade Finance

Bonds & Guarantees  
Discounting Facilities (Invoice, Certificate FX/Trade Import & Export Financing  
Import & Export Documentary  
Collections Import & Export Letters of Credit  
IPC Discounting

### Custodial, Forex & Treasury Services

Cash and Spot Transactions Custodial  
Services  
Flexible Forwards  
Foreign Exchange  
Forex Swaps  
Forwards  
FX Options

### Other Products & Services

Bancassurance  
Banker’s Cheques  
Payment Orders  
Travellers Cheques  
Transactional Banking Services  
Utility Bill Payments



*Vue du Guichet de la Chaussée Prince Louis Rwagasore dédié au Produit Western Union.*



*Vue partielle de l'entrée clientèle de l'Agence de Kamenge*

— ■ —  
[...] nous venons de boucler l'exercice 2018 avec une augmentation de 19% pour les prêts à la clientèle et 8% pour les dépôts, par rapport à l'année précédente. Le nombre de comptes croît de 13,9%. Le réseau de la banque compte 22 agences, [...] 8 guichets [...]

— ■ —  
— ■ —  
Le Produit Net Bancaire et le total du bilan, quant à eux, connaissent un accroissement respectif de 5% et de 9%, par rapport à l'exercice précédent.

— ■ —  
**Rapport d'activité 2018**  

---

*2018 Activity Report*

— ■ —  
*[...] we have just completed the 2018 fiscal year with an increase of 19% for customer loans and 8% for deposits, compared to the previous year. The number of accounts grew by 13.9%. The bank network has 22 branches, [...] 8 counters [...].*

— ■ —  
— ■ —  
*Net operating income and total balance sheet show growth respectively of 5% and 9%, compared to the previous year.*



**Tharcisse RUTUMO**

Administrateur Directeur Général  
et Président du Comité de Direction

*Managing Director  
and Chairperson of Executive Committee*

## Le mot de la Direction Générale

L'année 2018 marque l'aboutissement du Plan Triennal de Développement 2016 – 2018 qui avait pour objectif principal « l'amélioration de la rentabilité de la Banque » avec un niveau de rentabilité du ROE supérieur à 20%. Nous avons atteint aujourd'hui un ROE de 21,8%.

En termes de performances commerciales, nous venons de boucler l'exercice 2018 avec une augmentation de 19% pour les prêts à la clientèle et 8% pour les dépôts, par rapport à l'année précédente. Le nombre de comptes croît de 13,9%. Le réseau de la banque compte 22 agences, depuis le mois d'Avril 2018 et 8 guichets dont le guichet de la Chaussée du P. L. RWAGASORE totalement dédié aux opérations Western Union.

Le Produit Net Bancaire et le total du bilan, quant à eux, connaissent un accroissement respectif de 5% et de 9%, par rapport à l'exercice précédent.

L'année 2018 est particulièrement teintée par l'implémentation d'une nouvelle application bancaire dans l'objectif ultime d'améliorer le service à la clientèle et de booster davantage les performances de la Banque.

À la suite de l'acquisition de cette nouvelle application et toujours dans l'optique d'anticiper les besoins de la clientèle, la Banque envisage, pour l'année 2019, de mettre à la disposition de la clientèle, de nouveaux produits pour leur satisfaction maximale.

Nous ne pouvons pas passer sous silence l'implémentation du Switch Monétique National entamée en 2018 afin d'assurer l'interopérabilité des systèmes monétiques des banques commerciales, de la Régie Nationale des Postes et des Etablissements de paiement au Burundi.

Nous exprimons notre profonde reconnaissance à notre aimable clientèle pour sa fidélité et nous réitérons notre engagement à toujours l'accompagner dans ses divers projets.

Enfin, nous profitons de cette occasion pour remercier et féliciter sincèrement le personnel de la Banque qui, au cours de l'exercice 2018, s'est acquitté de ses obligations avec dévouement pour une réalisation maximale des objectifs de la Banque.

Camille OGOUEDJI  
Directeur Général Adjoint  
et Vice-Président du Comité de Direction

Tharcisse RUTUMO  
Administrateur Directeur Général  
et Président du Comité de Direction



**Camille OGOUEDJI**

Directeur Général Adjoint  
et Vice-Président du Comité de Direction

*Deputy General Manager  
and Vice Chairperson of Executive Committee*

## Comments from the General Management

*The 2018 fiscal year marks the culmination of the 2016-2018 Triennial Development Plan, which aimed to «improve the Bank's profitability» with a ROE profitability of more than 20%. As of today, we reached a ROE of 21.8%.*

*In terms of business performance, we have just completed the 2018 fiscal year with an increase of 19% for customer loans and 8% for deposits, compared to the previous year. The number of accounts grew by 13.9%. The bank network has 22 branches, since April 2018 and 8 counters including the one of the P. L. RWAGASORE Roadway totally dedicated to Western Union operations.*

*Net Operating Income and total balance sheet show growth respectively of 5% and 9% , compared to the previous year.*

*The 2018 fiscal year is particularly tinged with the implementation of a new banking application with the goal of improving customer service and further boosting the Bank's performance.*

*Following the acquisition of this new application and always with the aim of anticipating the needs of customers, the Bank plans, for the 2019 fiscal year, to make available for customers, new products for their maximum satisfaction.*

*We cannot ignore the implementation of the National Monetic Switch, which began in 2018 to ensure the interoperability of the monetic systems of commercial banks, the National Postal Authority and payment establishments in the Burundi.*

*We express our deep gratitude to our kind customers for their loyalty and we reiterate our commitment to always accompany him in his various projects.*

*Finally, we would like to take this opportunity to sincerely thank and congratulate the Bank's staff who, in 2018 fiscal year, met their obligations with dedication to achieving the Bank's objectives to the fullest.*

*Camille OGOUEDJI  
Deputy General Manager  
and Vice Chairperson of Executive Committee*

*Tharcisse RUTUMO  
Managing Director  
and Chairperson of Executive Committee*

## Produits disponibles à la BCB

### Comptes

Compte Chèque  
Compte Devises  
Compte Courant

### Épargne

Bons de Caisse  
Carnet de dépôt  
Dépôt à Terme

### Banque par Internet

BOAweb

### Monétique

Carte SÉSAME  
Carte VISA Prépayée TOUCAN

### Prêts

Crédit aux particuliers et professionnels  
Prêt Collectif  
Prêt Équipement  
Prêt Habitation  
Prêt Personnel  
Prêt « Tous à l'École »

### Transferts & change

Transfert par SWIFT  
Change Manuel  
Western Union

### Entreprises

Financement du Fonds de Roulement  
Financement équipement  
Cautionnement des marchés ...etc.



**BANQUE DE CREDIT  
BCB  
DE BUJUMBURA S.M.**

24/7

# BOAweb

Internet banking

**Interface améliorée**

**Sécurité renforcée**

**Accès aux comptes  
et virements sécurisés  
par Internet**





**Epargne et Crédit BCB :  
vos rêves deviennent  
réalité**



**WESTERN UNION WU**

*moving money for better*

Besoin d'un  
transfert d'argent  
fiable ?

**Western Union dans  
plus de 20 agences  
de la Banque de  
Crédit de Bujumbura**

Tranquillité  
d'esprit !

**Vos transferts d'argent  
en toute tranquillité**

## Faits marquants 2018

### Janvier

D part   la retraite de M. Thierry LIENART, Administrateur Directeur G n ral Adjoint de la BCB depuis 2004.

### F vrier

- Lancement du produit B-SMS
- Annonce officielle de la d cision de migration du Corebanking Amplitude vers le Corebanking IGOR.

### Avril

- Ouverture de l'Agence de Kamenge.
- R orientation des activit s du Guichet P.L. Rwagasore en le transformant en guichet d di  aux op rations Western Union.
- D but d'une formation assur e conjointement par la Banque et le Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB) pour 40 stagiaires dipl m s universitaires sans « exp rience professionnelle », d sirant apprendre le m tier de la Banque.
- Mise en place d'un Comit  de suivi des charges et du Budget.
- Mise en place d'une Equipe Migration Corebanking d'Amplitude vers IGOR.

### Juin

- Lancement de la campagne Tous   l'Ecole, Edition 2018.

### Juillet

- D m nagement de certains services administratifs vers « BCB CENTER », un nouvel immeuble de la Banque.
- R organisation des p les de la Banque.
- D but des activit s de l' quipe projet « Migration IGOR ».

### Septembre

- D but de la formation « utilisateurs » sur le Corebanking IGOR

### Novembre

- Migration Corebanking d'Amplitude vers IGOR (du 15 au 18/11/2018)
- D but de l'exploitation du Corebanking IGOR (19/11/2018)

## Highlights 2018

### January

*Retirement start of Thierry LIENART, Deputy Managing Director of the BCB since 2004.*

### February

- *Launching of the product « B-SMS »*
- *Official announcement of the decision to migrate from Amplitude Corebanking to IGOR Corebanking.*

### April

- *Opening of Kamenge Branch.*
- *Reorientation of the P.L. Rwagasore Counter activities by transforming it into a Counter dedicated to Western Union operations.*
- *Start of training jointly by the Bank and the Banking Profession Training Centre (CFPB) for 40 university graduate trainees without «professional experience» wishing to learn Banking.*
- *Setting up of a Committee for The Monitoring of Expenses and Budget.*
- *Setting up of a Corebanking Migration Team from Amplitude to IGOR.*

### June

- *Launch of the «Tous   l'Ecole» campaign, 2018 edition*

### July

- *Moving of some administrative services to BCB CENTER, a new Bank building.*
- *Reorganization of the Bank's poles.*
- *Start of the activities of the «Migration IGOR» project team.*

### September

- *Start of the training for Users on IGOR Corebanking.*

### November

- *Corebanking Migration from Amplitude to IGOR (15/11/2018)*
- *Operating Start of IGOR Corebanking (19/11/2018)*

## Chiffres-clés au 31 décembre 2018 / Key figures on 31/12/2018

Montants en millions BIF / Amounts in million BIF	2017	2018	Variation
<b>Activité / Activity</b>			
Dépôts clientèle */ <i>Customer Deposits *</i>	308 977	333 294	8%
Créances clientèle / <i>Customer loans *</i>	129 852	154 733	19%
Nombre d'agences en fin d'exercice/ <i>Number of branches at the end of the fiscal year *</i>	21	22	5%
<b>Structure</b>			
Total bilan / <b>Total Assets *</b>	383 927	417 843	9%
Fonds propres (avant répartition) / <i>Shareholders' Equity (before distribution)*</i>	52 787	58 735	11%
Effectif en fin de période / <i>Average number of employees at the end of the fiscal year</i>	377	357	-5%
<b>Solvabilité / Solvency</b>			
Tier 1 *	36 995	41 908	
Tier 2 *	6 093	3 570	
Risk Weighted Asset (RWA) *	216 591	249 235	
Tier 1 + Tier 2 / RWA (%)	19,89	18,25	
<b>Compte de résultat / Income statement</b>			
Produit Net Bancaire (PNB) / <i>Net Operating Income*</i>	33 958	35 815	5%
Frais généraux d'exploitation (y compris amortissement) <i>Operating overheads* (including depreciation)</i>	-20 704	-21 780	5%
Résultat Brut d'Exploitation * / <i>Gross Operating Profit *</i>	16 955	19 767	17%
Résultat Net */ <i>Net Income *</i>	10 105	12 178	21%
Coefficient d'exploitation (%) / <i>Operating ratio</i>	-60,97	-60,81	
Coût du risque (%) / <i>Risk cost</i>	-0,20	1,10	
Rentabilité des actifs (ROA %) / <i>Return on Assets</i>	2,85	3,04	
Rentabilité des fonds propres (ROE %) / <i>Return on Equity</i>	20,58	21,84	

(\*) Y compris fonds pour risques bancaires généraux

(\*) Including funds for general banking risks

<h1>417 843,0</h1> <p>(*) Montants en millions BIF / Amounts in million BIF</p>	<p><b>Total bilan * / Total Assets *</b></p>
---	--

## Engagements citoyens 2018

Au cours de l'exercice 2018, la Banque de Crédit de Bujumbura S.M. (BCB) a poursuivi la mise en œuvre de sa responsabilité sociale dans les différents domaines (culturel, sportif, socio-éducatif et économique) dans le but de renforcer son image de banque citoyenne.

### Social

Les événements, actions et projets ci-dessous ont été financièrement et/ou matériellement soutenus par la BCB à hauteur d'environ 36 millions de Francs Burundais (BIF).

#### Dans le domaine culturel

Soutien aux activités de la 10e édition du Festival International du Cinéma et de l'Audiovisuel du Burundi (FESTICAB).

#### Dans le domaine sportif

- Soutien accordé à la Fédération Burundaise de Football (FFB) pour l'organisation de la 3e édition du Tournoi Régional du Council of East and Central Africa Football Association pour les « moins de 17 ans » (CECAFA U17) qui a eu lieu au Burundi en avril 2018.
- Appui à l'organisation d'un tournoi de Tennis par le Tennis Club de Bujumbura en septembre 2018.
- Soutien aux activités de la 9e édition des jeux interparlementaires de l'East African Community qui ont eu lieu en décembre 2018.
- Appui à l'organisation d'une compétition provinciale d'athlétisme (cross country) pour jeunes de moins de 20 ans par l'Association d'Athlétisme de la Province Mwaro.



*Vue partielle des joueurs du tournoi de Tennis sponsorisé par la BCB*



*Vue partielle des joueurs du tournoi de Tennis sponsorisé par la BCB*



*Remise du prix au gagnant du tournoi de Tennis sponsorisé par la BCB, par le Directeur Général Adjoint*

## Dans le domaine socio-éducatif

- Appui aux activités de Rotary Club International en vue de l'organisation de la 36<sup>e</sup> Conférence de District 9150 de Rotary International qui s'est tenue à Bujumbura en avril 2018 ;
- Soutien aux activités de célébration de la Fête Internationale de la Femme à la BCB.



*Travaux d'entretien du jardin du Siège, en marge de la célébration de la fête de la femme 2018*

- Appui aux travaux de construction entrepris par la Paroisse Kaburantwa du Diocèse de Bubanza en préparation de son jubilé d'or ;
- Soutien accordé à l'Ecole Technique Secondaire Saint Joseph de Kiryama (Province Bururi) pour la réhabilitation de certaines de ses infrastructures en préparation de son jubilé d'argent.
- Appui aux activités relatives à l'organisation de la Caravane du Flambeau de la Paix, édition 2018.
- Soutien accordé au Ministère de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local lors du tournoi de volleyball interprovincial de Novembre 2018.
- Appui aux activités d'organisation de la Conférence Internationale des Femmes Leaders qui a eu lieu à Bujumbura en octobre 2018.
- Appui aux travaux de construction de la Paroisse Mutumba de l'Archidiocèse de Bujumbura en préparation de son jubilé de Diamant.
- Soutien aux activités d'organisation d'une foire-exposition dans le cadre du Jubilé d'Argent de l'OAP (Organisation à l'Autopromotion).
- Appui aux activités sportives de l'Association Provinciale de volleyball de Bururi pour lui faciliter la participation aux tournois interprovinciaux de volleyball.

## Économique

Le rôle primordial de la BCB, en tant que Banque Commerciale, est le financement des activités aussi bien des particuliers que des entreprises pour leur développement mais également pour le développement de l'économie nationale.

Ainsi, la BCB a poursuivi ses efforts de participation à la promotion du secteur économique notamment par l'appui aux activités de :

- l'Association Initiative pour la Promotion, l'Education et le Développement des Commerçants du Burundi (PRODECO) : achat d'une imprimante pour cette Association en vue de lui permettre un meilleur encadrement des commerçants.
- l'Association des Industriels du Burundi (A.I.B.) : soutien à l'organisation de la première édition du Salon Industriel au Burundi, à caractère régional, qui a eu lieu en juin 2018.

## Composition du Conseil d'Administration et du Capital

### *Board of Directors & Capital*

#### **Conseil d'Administration / Board of Directors**

Au 31 d cembre 2018, le Conseil d'Administration  tait compos  comme suit :

*As of 31 December 2018, the Board of Directors comprised the following members:*

Mme Rose KATARIHO, Pr sident / *Chairperson*

M. Abderrazzak ZEBDANI, Vice-Pr sident / *Deputy Chairperson*

M. Alain SIAENS

Mme Carole MAMAN

Mme D s d rate MISIGARO

M. Eddy-Michel NTIRENGANYA

Mme Fid s BIGIRIMANA

M. Jean-Paul COUVREUR

M. Tharcisse RUTUMO

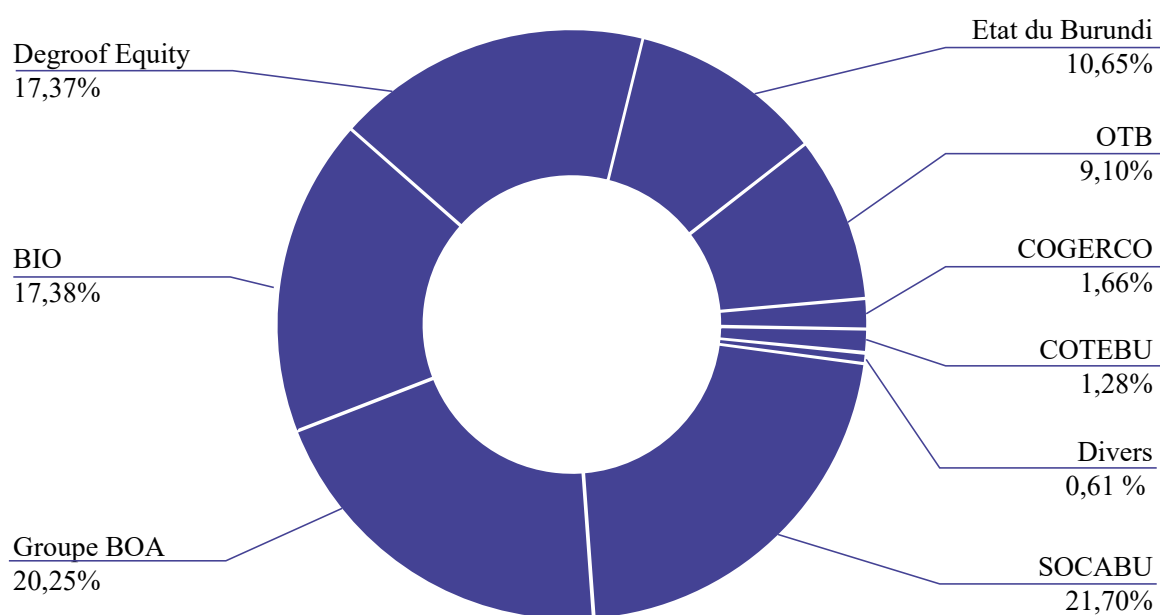
M. Henri LALOUX

M. Vincent DE BROUWER

#### **Capital**

Au 31 d cembre 2018, la r partition du capital s' tablit comme suit :

*As of 31 December 2018, the Bank's capital was held as follows:*



II

[...] la production intérieure brute s'est accrue de 1,4%  
et le taux d'inflation a baissé de 116%  
ce qui a donné un coup de pouce à l'activité économique  
en général et à celle de la Banque en particulier.

II

II

*[...] Gross domestic production increased by 1.4%  
and the inflation rate fell by 116%,  
which gave a boost to economic activity  
in general and that of the Bank in particular.*

II

## Rapport du Conseil d'Administration

### *Report by the Board of Directors*

#### Chiffres clés du Burundi en 2017

##### *2017 Burundi key figures*

Superficie (milliers de km <sup>2</sup> ) <i>Area (thousand km<sup>2</sup>)</i>	<b>27.8</b>
Nombre de provinces <i>Provinces</i>	<b>18</b>
Population (millions d'habitants) <i>Population (million inhabitants)</i>	<b>11.7</b>
PIB (USD milliards) <i>GDP (USD billions)</i>	<b>3.5</b>
PIB/HAB (USD) <i>GDP Per capita (USD)</i>	<b>340</b>
Monnaie <i>Currency</i>	<b>BIF</b>
Principaux produits d'exportation <i>Main export products</i>	<b>Café &amp; thé Coffee &amp; Tea</b>
Nombre de banques commerciales <i>Number of commercial banks</i>	<b>10</b>



## MOT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### *Comments from the chairperson of the board of directors*

L'exercice 2018 s'achève sur une nette amélioration de la situation économique du pays.

En effet, la production intérieure brute s'est accrue de 1,4% et le taux d'inflation a baissé de 116% ce qui a donné un coup de pouce à l'activité économique en général et à celle de la Banque en particulier.

Toutefois, il s'observe une détérioration continue des réserves de change, ce qui impacte négativement les activités de la Banque.

Malgré la concurrence de plus en plus rude, la Banque de Crédit de Bujumbura S.M. (BCB) a poursuivi son positionnement sur le marché bancaire burundais ainsi que la conquête et la fidélisation de sa clientèle.

Au niveau de l'environnement bancaire, nous ne manquerons pas de souligner la mise en application d'une nouvelle loi régissant les activités bancaires.

Pour le compte de l'exercice 2019, la banque poursuivra ses investissements visant l'amélioration de tous les indicateurs de performance en vue de gagner davantage de parts de marché et ainsi, améliorer sa rentabilité.

Enfin, nous remercions chaleureusement notre aimable clientèle pour sa fidélité, nos collaborateurs pour leur professionnalisme et leur dévouement ainsi que nos actionnaires pour leur soutien remarquable à l'activité de la Banque.

*The 2018 fiscal year ends with a distinct improvement in the country's economic situation.*

*Indeed, Gross domestic production increased by 1.4% and the inflation rate fell by 116%, which gave a boost to economic activity in general and that of the Bank in particular.*

*However, there has been a continued deterioration in foreign exchange reserves, which has a negative impact on the Bank's activities.*

*Despite increasing competition, the Banque de Crédit de Bujumbura S.M. (BCB) continued its positioning on the Burundian banking market as well as the conquest and retention of its customers.*

*In terms of the banking environment, we would not forget to highlight the implementation of a new law governing banking activities.*

*For the 2019 fiscal year, the bank will continue to invest in improving all performance indicators in order to gain more market shares and thus improve profitability.*

*Finally, we warmly thank our kind customers for their loyalty, our employees for their professionalism and dedication and our shareholders for their outstanding support to the Bank's business.*

Rose KATARIHO

Président du Conseil d'Administration  
*Chairperson of the Board of Directors*





**Rose KATARIHO**

Président du Conseil d'Administration  
*Chairperson of the Board of Directors*

## Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire - exercice 2018

### I. Le cadre politico-économique et financier de l'exercice 2018

Au cours de l'exercice sous revue, la situation économique du Burundi s'est améliorée par rapport à l'exercice précédent.

En effet, la croissance du PIB réel du pays atteint 1,4% en 2018 grâce à l'augmentation de la production du café et du thé, au redressement du secteur des services et aux performances du secteur des industries manufacturières et agroalimentaires. Elle devrait continuer à s'améliorer mais à un rythme plus lent, soit 0,4% en 2019 et 1,2% en 2020.<sup>1</sup>

Plusieurs opportunités pourraient être exploitées pour favoriser la croissance et la création d'emplois: le potentiel minier sous-exploité de la tourbe, du calcaire, du nickel, du coltan, des phosphates, du vanadium et d'autres minéraux. Il y a aussi le potentiel hydroélectrique exploitable de 1.300 MW dont seulement 40 MW sont exploités, et enfin le lac Tanganyika qui pourrait devenir une plaque tournante du commerce interrégional si le port de Bujumbura était rénové.<sup>2</sup>

La pénurie de devises étrangères continue de peser sur l'activité économique du pays depuis la suspension des appuis budgétaires par les partenaires étrangers à la suite de la crise de 2015. En glissement annuel, les avoirs extérieurs du pays ont diminué de 40,2% à fin novembre 2018. C'est ainsi que les réserves de change du pays ne couvraient qu'un mois d'importation en novembre 2018 contre 1,6 mois en novembre 2017.<sup>3</sup>

Notons que la norme de l'EAC est de 4,5 mois d'importation.

Concernant la moyenne annuelle du taux d'inflation, elle est passée de 16% à fin 2017 à -2,6 % à fin 2018 soit une variation négative de 116%.<sup>4</sup>

En matière de change, la moyenne annuelle du cours de référence du dollar américain est passée de 1.766,7 BIF par unité en 2017 à 1782,9 BIF par unité en 2018, soit une dépréciation de la monnaie burundaise de 4,6% par rapport au dollar américain. Quant à la moyenne annuelle du cours de référence de la monnaie européenne, l'euro, il est passé de 2.110,9 BIF en fin d'année 2017 à 2.106,3 BIF en fin d'année 2018, soit une quasi-stagnation de la monnaie burundaise par rapport à l'euro.<sup>5</sup>

Au niveau législatif, des lois favorables à la reprise économique ont été votées et promulguées. Il s'agit notamment de <sup>6</sup> :

1. Loi n°1/01 du 6 janvier 2018 portant ratification par la République du Burundi de l'Accord de Don N° 2000001940, d'un montant de 24, 9 millions USD, pour le financement du Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale du Burundi (PAIFAR-B) entre la République du Burundi et le Fonds international de Développement Agricole (FIDA), signé à Rome le 3 octobre 2017 ;
2. Loi n°1/02 du 6 janvier 2018 portant ratification par la République du Burundi de l'Accord de Don N° D225-BI, dont le montant s'élève à 50 millions USD, entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA), relatif au financement du projet de développement local et création d'emploi, signé à Bujumbura, le 29 septembre 2017 ;

<sup>1</sup> BAD dans *Perspectives Economiques en Afrique (PEA) édition 2019*

<sup>2</sup> *Idem*

<sup>3</sup> BRB, *Contexte Macroéconomique et Politique Monétaire actuelle au Burundi, Novembre 2018*.

<sup>4</sup> <http://www.isteebu.bi/images/ipc%20decembre%202018.pdf>

<sup>5</sup> Dpt. Marketing et Communication de la BCB

<sup>6</sup> [http://assemblee.bi/spip.php?page=imprimer&id\\_article=1696](http://assemblee.bi/spip.php?page=imprimer&id_article=1696) <https://www.presidence.gov.bi/category/lois-promulguees/lois-promulguee-en-2018>



3. Loi N°1/07 du 11 mai 2018 portant système national de paiement ;
4. Loi n° 10 du 11 mai 2018 portant ratification par la République du Burundi de l'Accord de Don N° TFOA4223, d'un montant de 33 128 582,85 USD, entre la République du Burundi et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement/Association Internationale pour le Développement, relatif au financement du projet hydroélectrique de Jiji et Murembwe, signé à Bujumbura le 19 décembre 2017 ;
5. Loi n°1/018 du 14 septembre 2018 portant ratification par la République du Burundi de l'accord de don n°276-bi, d'un montant de 30 millions USD, pour le financement du projet pour la restauration et la résilience du paysage entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA), signé à Bujumbura le 24 mai 2018 ;
6. Loi n°1/017 du 27 août 2018 portant ratification par la République du Burundi de l'accord de création de la Banque Africaine d'Import-Export (AFREXIMBANK), signé à Abidjan en République de Côte d'Ivoire le 08 mai 1993 ; Occupant la catégorie A, le Burundi investira dès son entrée à hauteur de 100 actions, représentant un montant de 3,1 milliards BIF.
7. Loi n°1/016 du 27 août 2018 portant ratification par la République du Burundi de l'accord de prêt n°989 entre la République du Burundi et le Fonds Koweïtien de Développement Economique Arabe relatif au projet de construction de la route nationale n°3 Bujumbura-Nyanza-lac : tronçon Rumonge - Nyanza-lac, signé à Bujumbura le 19/03/2018 ; le montant du prêt équivaut à quatre millions et quatre cent onze mille dinars koweïtien (4 411 000 KD) soit environ 14,5 millions USD.
8. Loi n°1/015 du 25 août 2018 portant ratification par la République du Burundi de l'accord de prêt n°11/721 entre la République du Burundi et le Fonds Saoudien de Développement (FSD) relatif au projet d'aménagement et de bitumage de la route nationale n° 16: Bururi - Gitega, « phase 1: Bururi – Gakuba », signé le 24/05/2018 (9 ramadan, 1439 a.h.). Le montant du prêt est de 56 250 000 francs saoudiens et équivaut à environ 15 millions USD.

9. Loi n°1/020 du 18 septembre 2018 portant ratification par la République du Burundi de l'accord de don n°d320-bi entre la République du Burundi et Association Internationale de Développement (IDA) relatif au financement du projet d'appui d'amélioration des apprentissages en début de scolarité, signé le 18 juin 2018.

Pour ce qui est du domaine de l'exploitation minière, il y a lieu de noter le lancement, au mois d'octobre 2018, des activités d'exploitation industrielle des gisements de l'or et des minerais associés de la Société African Mining Limited, dont l'État burundais participe au capital à hauteur de 15%.<sup>7</sup>

Notons qu'au début de l'année 2018, quatre sociétés avaient déjà les permis d'exploitation minière. Il s'agit de<sup>8</sup> :

1. Rainbow Mining Burundi S.M. pour les terres rares à Gakara en province de Bujumbura ;
2. Tantalum Mining Company S.A. (Taminco) pour le coltan et la cassitérite sur les périmètres de Kabarore et Murehe en province de Kayanza ;
3. Burundi Mining Metallurgy International pour le nickel et les minerais associés dans la commune de Musongati en province de Rutana ;
4. Tanganyika Gold S.A. pour l'or et les minerais associés (argent et cuivre) dans la commune de Mabayi en province de Cibitoke.

Au chapitre des réalisations de l'Agence de Promotion des Investissements (API), au cours de l'année 2018 et par rapport à l'année précédente, un bilan largement positif qui fait remarquer la création de 3 430 entreprises (dont 865 coopératives) contre 2 289 entreprises (dont 420 coopératives) enregistrées en 2017 via le guichet unique de création des sociétés, soit une hausse de 49, 84%. En conséquence, les emplois projetés s'élèvent à 23 902 contre 19 410 attendus au cours de l'année précédente. Il faut noter par ailleurs que le rapport « Doing Business 2019 » de la Banque Mondiale (BM) place le Burundi en tête du classement en Afrique en matière de « création des sociétés ».<sup>9</sup>

A propos de l'amélioration de l'environnement des affaires au Burundi, le rapport Doing Business 2019 classe le Burundi à la 168<sup>e</sup> place, soit un recul de 4 places par rapport à l'année précédente. Néanmoins, le Burundi a réussi à redresser deux indicateurs qui faisaient défaut dans le Doing Business 2018.

Il s'agit de :

- la rapidité dans la création d'entreprise où le Burundi occupe la 17<sup>e</sup> place alors qu'il était classé à la 42<sup>e</sup> place dans cette catégorie ;
- l'octroi des permis de construction pour lequel le Burundi passe de la 168<sup>e</sup> à la 162<sup>e</sup> place pour cette catégorie.<sup>10</sup>

Sur le volet des finances publiques, il a été voté le budget général de la République du Burundi pour l'exercice 2018/2019 se conformant à la nouvelle Constitution promulguée le 7 juin 2018 en vue d'éviter l'exécution d'un budget initial de 2018 qui serait jugé inconstitutionnel en ce qui concerne l'exercice budgétaire.

Ce budget est le fruit d'une volonté d'harmoniser l'exercice budgétaire avec les autres pays membres de la Communauté est-africaine où l'année budgétaire débute au 1<sup>er</sup> juillet et se clôture au 30 juin de l'année suivante.

<sup>7</sup> <https://www.presidence.gov.bi/2018/10/08/le-chef-de-letat-lance-les-activites-dexploitation-industrielle-de-lor-et-minerais-associes/>

<sup>8</sup> <https://www.yaga-burundi.com/2018/07/10/secteur-miniereexploitation-economie-burundi/>

<sup>9</sup> <http://burundi-eco.com/le-taux-dimmatriculation-des-societes-a-presque-double/#.XJYVSiIzapo>

<sup>10</sup> <http://akeza.net/doing-business-2019-le-burundi-perd-4-places/>

Ainsi, les ressources du budget général de l'Etat pour la gestion 2018/2019 sont évaluées à 1 237,1 BIF contre 1224,1 milliards BIF prévu en 2018 soit une hausse de 1,1% tandis que les dépenses sont évaluées à 1 400,7 BIF (près de 800 millions de dollars) contre 1.338,2 milliards BIF prévu en 2018 soit une hausse de 4,7%.<sup>11</sup>

## II. Administration de la Banque

L'année 2018 a été marquée par les faits saillants ci-après :

- Election de Madame Fidès BIGIRIMANA au poste d'Administrateur de la Banque de Crédit de Bujumbura représentant l'actionnaire OTB, en remplacement de M. Evariste NAHAYO, Administrateur sortant ; son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2019.
- Révocation de Monsieur Thierry LIENART du poste d'Administrateur de la BCB, conformément aux dispositions de l'article 353, alinéa 3, de la Loi N°1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à participation publique.
- Nomination de Monsieur Henri LALOUX au poste d'Administrateur de la Banque de Crédit de Bujumbura, en remplacement de Monsieur Thierry LIENART. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2019.
- Nomination du Cabinet GPO PARTNERS Burundi SPRL comme commissaire aux comptes de la Banque de Crédit de Bujumbura pour une période de deux ans.

## III. Activités commerciales

L'année 2018 a été marquée par de grands projets dits « structurants » pour la Banque de Crédit de Bujumbura.

Tout d'abord, au mois de février 2018, la Banque a procédé au lancement d'un nouveau produit dénommé B-SMS, qui permettait à la clientèle d'effectuer certaines opérations bancaires (notamment la demande de solde, la demande de chéquier, virement, ...) via le téléphone mobile. Toutefois, l'exploitation de ce produit a été arrêtée lors de la migration vers une nouvelle application bancaire au mois de novembre de la même année, en attendant un autre service plus performant.

La nouvelle application bancaire évoquée ci-haut, dénommée IGOR, a été l'objet d'attention de toute la Banque presque toute l'année 2018. Annoncé officiellement en février 2018 et lancé en avril 2018 avec la mise en place de l'Equipe Migration d'Amplitude vers IGOR, le projet « IGOR » a permis à la Banque de passer de l'ancienne application bancaire dénommée « Amplitude » à une nouvelle application portant le nom de « IGOR » en vue d'améliorer le service à la clientèle.



*Etat Major  
en charge  
de la  
migration  
IGOR*

<sup>11</sup> [http://french.china.org.cn/foreign/txt/2018-06/26/content\\_53483956.htm](http://french.china.org.cn/foreign/txt/2018-06/26/content_53483956.htm)

La date du 19 novembre 2018 marque le début de l'exploitation de cette nouvelle application et ouvre à la Banque de nouvelles opportunités d'amélioration du service à la clientèle.

La Banque a également poursuivi sa politique de proximité, d'amélioration des conditions d'accueil de la clientèle et d'innovation technologique.

Ainsi, elle a ouvert les portes de l'Agence de Kamenge dont le chantier avait débuté l'année antérieure. Cette agence permet de désengorger la partie Nord de la Capitale Bujumbura, qui disposait jusque-là d'une seule Agence, à savoir celle de Kigobe dont l'affluence était énorme.

Dans le respect du principe d'équiper toute nouvelle agence de guichets automatiques de banque dès le démarrage, cette agence a été équipée de deux guichets automatiques de Banque.

Bien plus, en vue de promouvoir le produit Western Union, la banque a décidé de lui dédier le Guichet de la Chaussée Prince Louis Rwagasore.

En outre, en vue de mieux servir la clientèle et pour une bonne gestion des charges, la Banque a décidé de délocaliser certains services non directement liés au service clientèle et qui se trouvaient dans l'immeuble du Siège et celui de l'Amitié. Ces services ont été dirigés vers un nouvel immeuble, aménagé à cet effet et dénommé « BCB CENTER », qui est une propriété de la Banque.

Sur le plan de la motivation des équipes commerciales et du renforcement de l'esprit d'émulation, les agences qui se sont distinguées dans la réalisation des objectifs au cours des différentes campagnes commerciales, que ce soit en interne ou au sein du réseau BOA, ont été primées.

## **IV. Bilan et Résultat**

---

### **IV.1. Bilan**

A la clôture de l'année 2018, le total du bilan de la Banque s'élevait à 417,8 milliards BIF contre 383,9 milliards BIF au 31 décembre 2017, soit une variation positive de 8,8%.

#### **IV.1.1. Prêts à la Clientèle**

Au terme de l'année 2018, le total des prêts nets à la clientèle en BIF est passé à 154,7 milliards BIF contre 129,9 milliards BIF à fin 2017, soit un accroissement de 19,2 %.

#### **IV.1.2. Les dépôts de la clientèle**

Alors que le total des dépôts de la clientèle s'élève à 309,0 milliards BIF au 31 décembre 2017, il s'établit à 333,3 milliards BIF à la fin de l'année 2018, soit une variation positive de 7,9%.

Parmi ces dépôts, la part revenant aux dépôts en devises est de 11,3% qui représente 37,7 milliards BIF, soit une proportion légèrement supérieure à celle de l'année précédente qui était de 10,8%.

### **IV.2. Résultat**

#### **IV.2.1. Les produits**

Alors que le Produit Net Bancaire réalisé par la Banque au 31 décembre 2017 était de 34,0 milliards BIF il s'établit à 36,0 milliards BIF à fin 2018, soit un accroissement de 5,5%.

#### **IV.2.2. Les charges générales d'exploitation**

A la clôture de l'exercice 2018, le total des charges générales d'exploitation s'élève à 22,0 milliards BIF alors qu'il s'établissait à 20,7 milliards BIF à la fin de l'année précédente, marquant ainsi un accroissement de 5,2 %.

#### **IV.2.3. Le résultat net**

Le résultat net pour l'exercice 2018 s'élève à 12 178 041 908 BIF contre 10 105 393 669 BIF réalisé au cours de l'exercice précédent soit un accroissement de 20,5 %. En y ajoutant le report à nouveau de l'exercice antérieur de 3 447 404 BIF, le résultat à affecter s'établit à 12 181 489 312 BIF.

## V. Bilan social

Au cours de l'exercice 2018, la Banque a poursuivi sa politique de formation et de renforcement des capacités des ressources humaines dans des domaines variés, en vue de répondre aux besoins de la Banque et aux exigences de l'environnement de travail actuel qui est de plus en plus concurrentiel et exigeant.

Dans cette optique, la Banque a organisé le recrutement et la formation de 40 stagiaires diplômés universitaires sans « expérience professionnelle », désirant apprendre le métier de la Banque. Ladite formation a été assurée conjointement par la Banque et le Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB) qui a conçu les modules et formé les formateurs (cadres de la Banques ayant des diplômes ITB).

Ce stage sera sanctionné par la délivrance d'un certificat de stage après des évaluations progressives

*ADG BCB en train de lancer les travaux de formation des stagiaires recrutés*



*Photo de famille des stagiaires recrutés en formation, en compagnie de l'ADG et des maîtres de stage*



*Vue partielle des stagiaires recrutés, en formation*

et objectives tout le long du parcours d'apprentissage. Les plus performants seront engagés comme employés de la Banque en fonction des besoins. La BCB, à travers ce programme innovant de transmission de compétences, participe ainsi à l'insertion professionnelle de ces 40 jeunes, avec tous les avantages connexes, tant pour eux-mêmes que pour la nation burundaise entière.

De même, diverses formations ont été organisées à l'attention de tout le personnel en vue de lui permettre d'utiliser efficacement les outils de travail liés au nouveau corebanking de la Banque (IGOR) mis en exploitation à la fin de l'année 2018.

Bien plus, les organes sociaux de la Banque, notamment le Conseil d'Entreprise et les différents Comités internes à la Banque, ont fonctionné normalement en 2018.

Enfin, la politique d'épanouissement du personnel de la Banque a été poursuivie notamment par :

- la célébration de la Fête Internationale de la Femme ;
- l'organisation des séminaires dans un cadre convivial ;

- la célébration du nouvel an par tout le personnel de la Banque sur le même site autour d'activités très diversifiées et dans une ambiance festive;
- la mise en place d'un système de soins destinés aux retraités de la Banque grâce à un fonds financé à 100 % par le personnel actif (première initiative du genre dans le pays et qui a été fortement appréciée par les autorités du pays notamment le Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre).

## VI. Perspectives 2019

Au cours de l'exercice 2019, la Banque se focalisera sur la mise en œuvre de son Plan Triennal de Développement pour la période 2019-2021 (PTD 2019-2021).

Tout en gardant l'amélioration de la qualité de service et le renforcement de la rentabilité comme fil conducteur de toute l'activité de la Banque, une attention particulière sera mise sur la diversification de la gamme des produits offerts à la clientèle, essentiellement en améliorant l'offre digitale (GAB, Internet banking, mobile banking, ...) et celle des transferts rapides.

Enfin, dans la poursuite de sa politique de proximité, la Banque compte ouvrir à la clientèle sa nouvelle Agence de Ngagara (près du marché dit « COTEBU ») dont le chantier a démarré au cours du 2<sup>e</sup> semestre de l'année 2018.

*Photo de famille des participants à la session du conseil d'administration du 04 avril 2019*





## Report of the board of directors

### to the shareholders' General Meeting - 2018 fiscal year

#### I. The political-economic and financial framework for the 2018 fiscal year

During the year under review, Burundi's economic situation improved compared with the previous year.

In fact, the country's real GDP growth reached 1.4% in 2018 thanks to the increase of coffee and tea production, the recovery of the services sector and the performance of the manufacturing and agri-food sector. It is expected to continue to improve but at a slower pace of 0.4% in 2019 and 1.2% in 2020.<sup>1</sup>

Several opportunities could be exploited to promote growth and job creation: the underutilized mineral potential of peat, limestone, nickel, coltan, phosphates, vanadium and other minerals. There is also the exploitable hydroelectric potential of 1,300 MW of which only 40 MW are exploited, and finally the Lake Tanganyika which could become a hub of interregional trade if the port of Bujumbura was renovated.<sup>2</sup>

The shortage of foreign exchange continues to weigh on the country's economic activity since the suspension of budget support by foreign partners following the 2015 crisis. Year-on-year, the country's foreign assets decreased by 40.2% at the end of November 2018. Thus, the country's foreign exchange reserves covered only one month of imports in November 2018 compared to 1.6 months in November 2017.<sup>3</sup>

Note that the EAC standard is 4.5 months of import.

Regarding the annual average inflation rate, it went from 16% at the end of 2017 to -2.6% at the end of 2018, a negative variation of 116%.<sup>4</sup>

In terms of foreign exchange, the annual average of the US dollar reference rate has risen from 1,766.7 BIF per unit in 2017 to BIF 1,782.9 per unit in 2018, a depreciation of the Burundian currency of 4.6% compared to the US dollar. As for the annual average of the reference rate of the European currency, the euro, it went from BIF 2.110.9 at the end of 2017 to BIF 2.106.3 at the end of 2018, which represents a virtual stagnation of Burundian currency against the euro.<sup>5</sup>

At the legislative level, laws favorable to economic recovery have been passed and promulgated. These include<sup>6</sup> :

1. Law No. 1/01 of January 6, 2018, on ratification by the Republic of Burundi of the Grant Agreement No. 2000001940, amounting to US \$ 24.9 million, for the financing of the Project of Support to the Burundi's Agricultural and Rural Financial Inclusion (PAIFAR-B) between the Republic of Burundi and the International Fund for Agricultural Development (IFAD), signed in Rome on 3 October 2017;
2. Act No. 1/02 of 6 January 2018 ratifying by the Republic of Burundi the Donation Agreement No. D225-BI, amounting to US \$ 50 million, between the Republic of Burundi and the Republic of Burundi. International Development Association (IDA), concerning the financing of the local development and employment creation project, signed in Bujumbura, on September 29, 2017;
3. Law N ° 1/07 of 11 May 2018 on the national payment system;

1 BAD in Economical Perspectives in Africa ,Edition 2019

2 Idem

3 BRB Macroeconomic Context and current Monetary Policy in Burundi, November 2018

4 <http://www.isteebu.bi/images/ipc%20decembre%202018.pdf>

5 Communication, Organization and Quality Dpt. of BCB

6 [http://assemblee.bi/spip.php?page=imprimer&id\\_article=1696](http://assemblee.bi/spip.php?page=imprimer&id_article=1696) <https://www.presidence.gov.bi/category/lois-promulguees/lois-promulguee-en-2018/>



Family picture of the participants in the General Meeting of Shareholders on 08 May 2019

4. *Law No. 10 of 11 May 2018 ratifying by the Republic of Burundi the Grant Agreement No. TFOA4223, amounting to US \$ 33,128,582.85, between the Republic of Burundi and the International Bank for Reconstruction and Development / International Development Association, concerning the financing of the Jiji and Murembwe hydropower project, signed in Bujumbura on 19 December 2017;*
5. *Act No. 1/018 of 14 September 2018 ratifying by the Republic of Burundi the Grant Agreement No. 276-bi, amounting to 30 million USD, for the financing of the project for the restoration and resilience of the landscape between the Republic of Burundi and the International Development Association (IDA), signed in Bujumbura on May 24, 2018;*
6. *Law No. 1/017 of 27 August 2018 ratifying by the Republic of Burundi the Agreement Establishing the African Import Export Bank (AFREXIMBANK), signed in Abidjan in the Republic of Côte d'Ivoire on 08 May 1993; Category A, Burundi will invest at the time of its entry up to 100 shares, representing an amount of 3.1 billion BIF.*
7. *Act No. 1/016 of 27 August 2018 ratifying by the Republic of Burundi Loan Agreement No. 989 between the Republic of Burundi and the Kuwait Fund for Arab Economic Development on the project for the construction of the National Road n ° 3 Bujumbura-Nyanza-lake: Rumonge - Nyanza-lake section, signed in Bujumbura on 19/03/2018; the loan amount is equivalent to four million and fourteen thousand Kuwaiti dinars (KD4,411,000), or about US \$ 14.5 million.*
8. *Law n ° 1/015 of 25 August 2018 ratifying by the Republic of Burundi the loan agreement n ° 11/721 between the Republic of Burundi and the Saudi Development Fund (SDF) concerning the development project and asphaltting of the National Highway No. 16: Bururi - Gitega, «Phase 1: Bururi - Gakuba», signed on 24/05/2018 (9 Ramadan, 1439 ah). The loan amount is 56 250 000 Saudi francs and is equivalent to approximately 15 million USD.*
9. *Law No. 1/020 of 18 September 2018 ratifying by the Republic of Burundi the grant agreement No. d320-bi between the Republic of Burundi and the International Development Association (IDA) on the financing of the project of support for improving learning at the beginning of schooling, signed on June 18, 2018.*

With regard to the mining sector, it is worth noting the launch in October 2018 of the industrial exploitation activities of the African Mining Limited gold and associated ore deposits, of which the Burundian State participates in the capital up to 15%.<sup>7</sup>

Note that at the beginning of 2018, four companies already had mining licenses. It is<sup>8</sup> :

1. Rainbow Mining Burundi S.M. for rare earths at Gakara in Bujumbura province;
2. Tantalum Mining Company S.A. (Taminco) for coltan and cassiterite on the perimeters of Kabarore and Murehe in Kayanza Province;
3. Burundi Mining Metallurgy International for Nickel and Related Minerals in Musongati Commune, in Rutana Province;
4. Tanganyika Gold S.A. for gold and associated minerals (silver and copper) in Mabayi Commune in Cibitoke Province.

In terms of the achievements of the Investment Promotion Agency (API), during the year 2018 and compared to the previous year, a largely positive assessment that points to the creation of 3 430 companies (including 865 cooperatives) against 2,289 companies (including 420 cooperatives) registered in 2017 via the one-stop creation of companies, an increase of 49, 84%. As a result, projected employment amounts to 23,902 compared to 19,410 expected in the previous year. It should also be noted that the «Doing Business 2019» report of the World Bank (WB) places Burundi at the top of the ranking in Africa in terms of «creation of companies»<sup>9</sup>

As a result, projected employment amounts to 23,902 compared to 19,410 expected in the previous year. It should be noted that the «Doing Business 2019» report of the World Bank (WB) places Burundi at the top of the ranking in Africa in terms of «creation of companies». About the improvement of the business environment in Burundi, the Doing Business 2019 report ranks Burundi on 168<sup>th</sup> place, a decrease of 4 places compared to the previous year. Nevertheless, Burundi has managed to rectify two indicators that were lacking in the Doing Business 2018.

It is:

- speed in business creation, where Burundi occupies the 17<sup>th</sup> place when it was ranked 42<sup>nd</sup> in this category;
- the granting of building permits, for which Burundi has moved from 168<sup>th</sup> to 162<sup>nd</sup> place for this category.<sup>10</sup>

On the public finance side, the general budget of the Republic of Burundi for the financial year 2018/2019 has been voted in accordance with the new Constitution promulgated on 7 June 2018 in order to avoid the execution of an initial budget. 2018, which would be considered unconstitutional in respect of the budget year.

This budget is the result of a desire to harmonize the fiscal year with the other member countries of the East African Community where the budget year starts on July 1 and ends on June 30 of the following year.

Thus, the resources of the general budget of the State for the management 2018/2019 are evaluated at 1 237,1 BIF against 1 224,1 billion BIF expected in 2018 is an increase of 1,1% while the expenses are evaluated at 1 BIF 400.7 million (nearly \$ 800 million) against BIF 1,338.2 billion forecast for 2018, an increase of 4.7%.<sup>11</sup>

7 <https://www.presidence.gov.bi/2018/10/08/le-chef-de-letat-lance-les-activites-dexploitation-industrielle-de-lor-et-minerais-associes/>

8 <https://www.yaga-burundi.com/2018/07/10/secteur-miniereexploitation-economie-burundi/>

9 <http://burundi-eco.com/le-taux-dimmatriculation-des-societes-a-presque-double/#.XJYVSiIzap0>

10 <http://akeza.net/doing-business-2019-le-burundi-perd-4-places/>

11 [http://french.china.org.cn/foreign/txt/2018-06/26/content\\_53483956.htm](http://french.china.org.cn/foreign/txt/2018-06/26/content_53483956.htm)

## II. Bank Administration

The 2018 fiscal year was marked by the following highlights:

- Election of Mrs. Fid s BIGIRIMANA as Director of the Banque de Cr dit de Bujumbura (BCB) representing the shareholder OTB, replacing Mr. Evariste NAHAYO, outgoing Director; his term of office will expire at the end of the Ordinary General Meeting of 2020 deciding on the financial statements for the 2019 fiscal year.
- Revocation of Mr Thierry LIENART of the position of Director of the BCB, in accordance with the provisions of article 353, paragraph 3, of the Law N   1/09 of May 30, 2011 relating to the Code of Private Companies and with public participation.
- Appointment of Mr. Henri LALOUX as Director of the Banque de Cr dit de Bujumbura, replacing Thierry LIENART. His term of office will expire at the end of the Ordinary General Meeting of 2020 ruling on the financial statements for the 2019 fiscal year.
- Appointment of Cabinet GPO PARTNERS Burundi SPRL as auditor of the Banque de Cr dit de Bujumbura for a period of two years.

## III. Business activities

The 2018 fiscal year was marked by large so-called «structuring» projects for the Banque de Cr dit de Bujumbura.

First of all, in February 2018, the Bank launched a new product called B-SMS, which allowed customers to carry out certain banking operations (notably the demand for a balance, the request for a checkbook, transfer, ...) via the mobile phone. However, the exploitation of this product was stopped during the migration to a new banking application in November of the same year, pending another more efficient service.

The new bank application referred to above, called IGOR, has been the focus of attention throughout the Bank almost all 2018 fiscal year. Announced officially in February 2018 and launched in April 2018 with the setting up of the Migration Team from Amplitude to IGOR, the «IGOR» project enabled the Bank to switch from the old banking application «Amplitude» to a new application called «IGOR» to improve customer service.



View of Kamenge Branch's customer entrance

*The date of 19 November 2018 marks the beginning of the exploitation of this new application and opens new opportunities for the Bank to improve customer service.*

*The Bank has also pursued its policy of proximity, improvement of customer reception conditions and technological innovation.*

*Thus, it opened the doors of the Kamenge branch whose construction started the previous year. This branch allows to unclog the northern part of the Capital Bujumbura, which had until then a single branch, namely that of Kigobe whose attendance was enormous.*

*In keeping with the principle of equipping any new branch of ATMs from the outset, this agency has been equipped with two ATMs.*

*Moreover, in order to promote the Western Union product, the bank has decided to dedicate to it the Prince Louis Rwagasore Roadway Counter.*

*In addition, in order to better serve the clientele and to properly manage expenses, the Bank decided to relocate some services not directly related to customer service and which were located in the Head Office and Amitié buildings. These services were directed to a new building, designed for this purpose and called «BCB CENTER» which is a property of the Bank.*



*View of  
BCB Center  
building*

*In terms of the motivation of the sales teams and the reinforcement of the spirit of emulation, the branches that have distinguished themselves in achieving the objectives during the various marketing campaigns, whether internally or within the BOA network, have been awarded.*

## ***IV. Balance sheet and result***

### ***IV.1. Balance sheet***

*At the end of 2018, the Bank's balance sheet total amounted to BIF 417.8 billion compared to BIS 383.9 billion as of 31 december 2017, representing a positive variation of 8.8 %.*

#### ***IV.1.1. Customer loans***

*At the end of 2018, total net lending to customers in BIF increased to BIF 154.4 billion from BIF 129.9 billion at the end of 2017, an increase of 19.2 %.*

### **IV.1.2. Customer deposits**

While the total customer deposits amounted to BIF 309.0 billion as of 31 december 2017, it stood at BIF 333.3 billion at the end of 2018, a positive variation of 7.9 %.

Of these deposits, the share of foreign currency deposits is 11.3%, which represents BIF37.7 billion, a slightly higher proportion than the previous year of 10.8%.

## **IV.2. Income**

### **IV.2.1. Products**

While the Bank's Net Operating Income as at 31 december 2017 was BIF 34.0 billion, it stood at BIF 36.0 billion at the end of 2018, an increase of 5.5%.

### **IV.2.2. General operating expenses**

At year-end 2018, total operating expenses amounted to BIF 22.0 billion, compared with BIF 20.7 billion at the end of the previous year: an increase of 5.2%.

### **IV.2.3. The Net Income**

The net Income for the 2018 fiscal year amounts to BIF 12,178,041,908 compared to BIF 10,105,393,669 in the previous fiscal year, an increase of 20.5%. Adding the retained earnings from the previous fiscal year of BIF 3 447 404, the income to be allocated is BIF 12 181 489 312.

## **V. Social report**

During the 2018 fiscal year, the Bank pursued its policy of training and building human resource capacity in a variety of areas to meet the needs of the Bank and the requirements of the current work environment that is increasingly competitive and demanding.

With this in mind, the Bank organized the recruitment and training of 40 university graduates with no «professional experience» wishing to learn the Banking business. This training was provided jointly by the Bank and the Training Center of the Banking Profession (CFPB) which designed the modules and trained the trainers (managers of the Banks with ITB degrees).

This internship will be sanctioned by the delivery of an internship certificate after gradual and objective evaluations throughout the learning process. The best performers will be hired as Bank employees as needed.

The BCB, through this innovative program of skills transmission, thus participates in the professional integration of these 40 young people, with all the related benefits, both for themselves and for the entire Burundian nation.

Similarly, various training courses were organized for all staff to enable them to use effectively the working tools related to the Bank's new core banking (IGOR) put into operation at the end of 2018.

Moreover, the Bank's corporate bodies, notably the Enterprise Council and the various committees internal to the Bank, functioned normally in 2018.

Finally, the Bank's staff development policy has been pursued notably by:

- The celebration of the Women's International Day;
- The organization of seminars in a friendly environment;
- New Year's celebration by all Bank staff on the same site around a wide range of activities and a festive atmosphere.
- The setting up of a system of care for retirees of the Bank through a fund financed 100% by the active staff and through an ad hoc agreement with the Mutual of the Public Service (first initiative of its kind in the country and which has been highly appreciated by the authorities of the country including the Ministry of National Solidarity, Human Rights and Gender).



*Sport for the BCB staff at the New Year Day 2018*



*View of same BCB staff member during the New year celebration - 2018*



*View of same BCB staff member during the New year celebration - 2018*



*BCB staff member lift the Managing Director during the New year celebration - 2018*



*BCB staff member lift the Deputy General Manager during the New year celebration - 2018*

## **VI. Outlook 2019**

*In 2019 fiscal year, the Bank will focus on the implementation of its Triennial Development Plan for 2019-2021 (PTD 2019-2021).*

*While keeping the improvement of quality of service and the reinforcement of profitability as a guiding thread of the Bank's entire activity, particular attention will be paid to diversifying the range of products offered to customers, essentially by improving the quality of service, digital offer (ATM, internet banking, mobile banking, ...) and fast transfers.*

*Finally, in the pursuit of its proximity policy, the Bank intends to open its new Ngagara Branch (near the so-called «COTEBU» market), whose construction began in the second half of 2018.*

## Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers

Aux Actionnaires de la Banque de Crédit de Bujumbura S.M. (BCB),

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque de Crédit de Bujumbura S.M. (BCB)**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018 et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers [...] donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2018 ainsi que de la performance financière pour la période close à cette date, conformément aux normes comptables applicables aux banques commerciales en République du Burundi.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en nous basant sur les Normes Internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Burundi et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit d'états financiers pour la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

### Responsabilités de la direction et de responsables de la gouvernance pour les états financiers.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux pratiques comptables en vigueur au Burundi et aux accords de financement, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

### Responsabilités du commissaire aux comptes

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspondant à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'elles sont raisonnables de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur celles-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons au Conseil d'Administration notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées au Conseil d'Administration, nous déterminerons qu'elles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : Ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminerons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

GPO PARTNERS BURUNDI S.P.R.L

Benjamin RUFAGARI

Associé

## Chiffres-cl s sur les cinq derniers exercices

### *Key figures for the five last financial years*

#### TOTAL BILAN / TOTAL ASSETS

2018	417 843
2017	383 927
2016	325 318
2015	324 704
2014	348 017

#### RODUIT NET BANCAIRE (PNB) NET OPERATING INCOME

2018	35 815
2017	33 958
2016	26 953
2015	30 335
2014	30 663

#### CR ANCES CLIENT LE CUSTOMER LOANS

2018	154 733
2017	129 852
2016	126 572
2015	127 798
2014	136 527

#### R SULTAT NET NET INCOME

2018	12 178
2017	10 105
2016	7 280
2015	5 187
2014	2 013

#### D P TS CLIENT LE CUSTOMER DEPOSITS

2018	333 294
2017	308 977
2016	257 067
2015	261 224
2014	294 431



**Bilan- Compte de résultat - Résolutions**

---

*Balance Sheet -Income statement  
Resolutions*

**Bilan compar  des deux derniers exercices***Balance sheet for the last two fiscal years*

	31/12/2018	31/12/2017
<b>ACTIFS</b>		
Caisse, Banque de la R�publique du Burundi / <i>Cash, Bank of the Republic of Burundi</i>	49 156,1	94 967,9
Comptes ordinaires des banques et �tablissements financiers/ <i>Ordinary accounts of banks and financial institutions</i>	29 349,3	25 764,6
Pr�ts et cr�ances sur la client�le / <i>Customer loans</i>	154 732,6	129 852,1
Placements financiers / <i>Financial Investments</i>	130 271,9	87 938,2
Actifs d'imp�t / <i>Tax assets</i>	1 894,3	1 616,8
Autres actifs / <i>Other assets</i>	18 985,5	16 676,8
Immobilisations corporelles / <i>Fixed assets</i>	32 725,8	26 447,0
Immobilisations incorporelles / <i>Intangible Assets</i>	727,6	663,8
<b>TOTAL ACTIFS / TOTAL ASSETS</b>	<b>417 843,1</b>	<b>383 927,0</b>

<b>PASSIFS / LIABILITIES</b>		
<b>DETTES / LIABILITIES</b>		
Dettes avec les banques et assimil�es / <i>Debts with banks and similar</i>	6 227,5	5 834,3
Dettes envers la client�le / <i>Customer deposits</i>	333 294,4	308 976,7
Passifs financiers / <i>Financial liabilities</i>	50,0	410,0
Passifs d'imp�ts / <i>Tax liabilities</i>	3 490,7	2 735,0
Autres passifs / <i>Other liabilities</i>	9 594,2	7 500,9
Provisions / <i>Provisions</i>	6 451,3	5 683,3
<b>TOTAL DETTES / TOTAL LIABILITIES</b>	<b>359 108,0</b>	<b>331 140,3</b>

<b>CAPITAUX PROPRES / EQUITY</b>		
Capital / <i>Capital</i>	15 500,0	15 500,0
R�serves / <i>Reserves</i>	22 754,1	18 713,7
Gains sur actifs disponibles � la vente / <i>Earnings on assets available for sale</i>	8 303,0	8 467,7
R�sultat de l'exercice / <i>Net Income of the fiscal year</i>	12 178,0	10 105,4
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES / TOTAL EQUITY</b>	<b>58 735,1</b>	<b>52 786,8</b>

<b>TOTAL PASSIFS / TOTAL LIABILITIES</b>	<b>417 843,1</b>	<b>383 927,0</b>
--	------------------	------------------

## Résultat comparé des deux derniers exercices

### *Income for the last two fiscal years*

	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés / <i>Interest and similar Income</i>	33 329,6	32 392,4
Intérêts et charges assimilés / <i>Interest and similar expenses</i>	-4 223,9	-4 661,0
<b>Intérêts Nets / <i>Net Interests</i></b>	<b>29 105,8</b>	<b>27 731,4</b>
Commissions reçues / <i>Received commissions</i>	6 462,5	6 002,6
Commissions servies / <i>Given commissions</i>	-131,5	-103,5
Produits des autres activités / <i>Income from other activities</i>	378,5	327,8
<b>Produit Net Bancaire / <i>Net Operating Income</i></b>	<b>35 815,3</b>	<b>33 958,3</b>
Reprise provisions / <i>Provision write-back</i>	5 731,4	3 700,5
Charges générales d'exploitation / <i>Operating overheads</i>	-21 779,7	-20 704,0
<b>Résultat Brut d'Exploitation / <i>Gross Operating Profit</i></b>	<b>19 767,0</b>	<b>16 954,8</b>
Coût du risque / <i>Risk cost</i>	-4 171,0	-4 113,9
Résultat d'Exploitation / <i>Operating profit</i>	15 595,9	12 840,8
Perte sur cession d'actifs / <i>Loss on disposal of assets</i>	0,0	0,0
Gains sur cession d'actifs / <i>Earning on disposal of assets</i>	336,4	253,3
<b>Résultat avant Impôt / <i>Pre-tax Income</i></b>	<b>15 932,4</b>	<b>13 094,2</b>
Impôt sur le bénéfice / <i>Income tax</i>	-3 754,3	-2 988,8
<b>Résultat Net / <i>Net Income</i></b>	<b>12 178,0</b>	<b>10 105,4</b>

## Hors-bilan (chiffres en millions BIF)

### *Off-balance sheet*

	31/12/2018	
Engagements de financement donnés / <i>Given Credit Commitments</i>	5 598,7	7 494,8
Engagements de garantie donnés / <i>Given Guarantees Commitments</i>	5 086,9	6 499,0
Valeurs et sûretés données ou reçues en garantie / <i>Values and Securities given or received as Guarantee</i>	152 730,5	151 705,5
Divers hors-bilan / <i>Others Off-balance-sheet</i>	37 554,6	40 067,4

## Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Banque de Crédit de Bujumbura S.M. réunie le 8 mai 2019 prend les résolutions ci-après :

- |                                |   |                                |                          |                               |                          |                          |                          |                  |                          |                    |                      |
|--------------------------------|---|--------------------------------|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------|--------------------------|--------------------|----------------------|
| 1                              | <p><b>Rapport du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée Générale des Actionnaires</b></p> <p>L'Assemblée Générale des Actionnaires adopte à l'unanimité le rapport du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.</p>   |                                |                          |                               |                          |                          |                          |                  |                          |                    |                      |
| 2                              | <p><b>Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2018</b></p> <p>Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont adoptés à l'unanimité par l'Assemblée Générale des Actionnaires, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et approuvés par le Commissaire aux Comptes.</p>  |                                |                          |                               |                          |                          |                          |                  |                          |                    |                      |
| 3                              | <p><b>Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires</b></p> <p>L'Assemblée Générale des Actionnaires adopte à l'unanimité le rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.</p>   |                                |                          |                               |                          |                          |                          |                  |                          |                    |                      |
| 4                              | <p><b>Affectation du résultat de l'exercice clôturé le 31 décembre 2018</b></p> <p>Le résultat à affecter s'établissant à 12.181.489.312 BIF après incorporation du report à nouveau de l'exercice antérieur, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de le répartir comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Dotation à la réserve légale :</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;"><b>1.218.148.931 BIF</b></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Réserve pour infrastructure :</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;"><b>3.654.446.794 BIF</b></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Réserve complémentaire :</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;"><b>3.045.372.328 BIF</b></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Dividende brut :</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;"><b>4.260.180.878 BIF</b></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Report à nouveau :</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;"><b>3.340.381 BIF</b></td> </tr> </table> | Dotation à la réserve légale : | <b>1.218.148.931 BIF</b> | Réserve pour infrastructure : | <b>3.654.446.794 BIF</b> | Réserve complémentaire : | <b>3.045.372.328 BIF</b> | Dividende brut : | <b>4.260.180.878 BIF</b> | Report à nouveau : | <b>3.340.381 BIF</b> |
| Dotation à la réserve légale : | <b>1.218.148.931 BIF</b>  |                                |                          |                               |                          |                          |                          |                  |                          |                    |                      |
| Réserve pour infrastructure :  | <b>3.654.446.794 BIF</b>  |                                |                          |                               |                          |                          |                          |                  |                          |                    |                      |
| Réserve complémentaire :       | <b>3.045.372.328 BIF</b>  |                                |                          |                               |                          |                          |                          |                  |                          |                    |                      |
| Dividende brut :               | <b>4.260.180.878 BIF</b>  |                                |                          |                               |                          |                          |                          |                  |                          |                    |                      |
| Report à nouveau :             | <b>3.340.381 BIF</b>  |                                |                          |                               |                          |                          |                          |                  |                          |                    |                      |
| 5                              | <p><b>Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes</b></p> <p>La gestion des Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 d'une part, et les devoirs accomplis par le Commissaire aux comptes pour le même exercice d'autre part, sont approuvés à l'unanimité et décharge leur est donnée par l'Assemblée Générale des Actionnaires.</p>   |                                |                          |                               |                          |                          |                          |                  |                          |                    |                      |
| 6                              | <p><b>Désignation des actionnaires de référence</b></p> <p>L'Assemblée Générale des Actionnaires désigne les actionnaires SOCABU, BOA Group, BIO, DEGROOF EQUITY, Etat du BURUNDI et OTB comme étant les actionnaires de référence de la Banque de Crédit de Bujumbura.</p>   |                                |                          |                               |                          |                          |                          |                  |                          |                    |                      |

## 7

**Nominations statutaires : Désignation des Administrateurs indépendants**

1. L'Assemblée Générale des Actionnaires crée deux postes d'Administrateurs Indépendants dans le Conseil d'Administration de la Banque de Crédit de Bujumbura.
2. L'Assemblée Générale des Actionnaires accorde au Conseil d'Administration l'autorisation de pourvoir provisoirement aux deux postes d'Administrateurs Indépendants, en attendant leur nomination définitive qui interviendra lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

## Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 8 mai 2019

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de ce 8 mai 2019 prend la résolution unique ci-après :

### Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire adopte les modifications de l'article 1er, l'article 5, l'article 17, l'article 18, l'article 19, l'article 25, l'article 26 et l'article 40 des Statuts comme suit :

Libellé actuel	Nouvelle formulation
<p>Article 1 :</p> <p>Par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mars 2013, les statuts de la société mixte dénommée « BANQUE DE CREDIT DE BUJUMBURA », en abrégé « B.C.B. », constituée le 25 juillet 1964, ont été mis en harmonie avec la loi No 1/ 09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique.</p> <p>Ils sont également en conformité avec la loi No 1 / 017 du 23 Octobre 2003 modifiant le décret-loi No 1/038 du 7 Juillet 1993 portant réglementation des Banques et des Etablissements Financiers.</p> <p>La société est de droit burundais.</p>	<p>Article 1 :</p> <p>Par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mars 2013, les statuts de la société mixte dénommée « BANQUE DE CREDIT DE BUJUMBURA », en abrégé « B.C.B. », constituée le 25 juillet 1964, ont été mis en harmonie avec la loi No 1/ 09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique.</p> <p>Ils sont également en conformité avec la loi N°1/17 du 22 août 2017 régissant les activités bancaires.</p> <p>La société est de droit burundais.</p>

Libell� actuel	Nouvelle formulation
<p>Article 5 :</p> <p>Le capital social est fix� � quinze milliards cinq cents millions de francs, le mot « franc» d�signant l'unit� mon�taire ayant cours l�gal au Burundi. Il est repr�sent� par cent cinquante-six mille dix-huit actions nominatives d'une valeur �gale donnant droit chacune � un cent cinquante-six mille dix-huiti�me de l'avoir social et jouissant des droits et avantages d�finis par les pr�sents statuts.</p>	<p>Article 5 :</p> <p>Le capital social est fix� � quinze milliards cinq cents millions de francs, le mot « franc » d�signant l'unit� mon�taire ayant cours l�gal au Burundi. Il est repr�sent� par cent cinquante-six mille dix-huit actions nominatives d'une valeur nominale de 99.348 francs chacune, donnant droit � un cent cinquante-six mille dix-huiti�me de l'avoir social et jouissant des droits et avantages d�finis par les pr�sents statuts.</p>
<p>Article 17 :</p> <p>La soci�t� est administr�e par un Conseil d'Administration compos� de cinq membres au moins, actionnaires, nomm�s pour quatre ans au plus par l'Assembl�e G�n�rale des Actionnaires et en tout temps r�vocables par elle.</p> <p>Ils sont tenus pendant toute la dur�e de leur mandat de d�tenir au moins une action nominative de la soci�t�, � l'exception des administrateurs repr�sentant l'Etat ou repr�sentant d'autres personnes morales de droit public actionnaires de la soci�t�.</p> <p>L'ordre de sortie des administrateurs est d�termin� par tirage au sort.</p> <p>Les fonctions des Administrateurs sortant prennent fin imm�diatement apr�s l'Assembl�e G�n�rale Annuelle ; leur mandat est renouvelable.</p> <p>Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assembl�e G�n�rale pourra conf�rer aux anciens Administrateurs le titre de pr�sident, de vice-pr�sident ou d'Administrateur honoraire de la soci�t�.</p>	<p>Article 17 :</p> <p>La soci�t� est administr�e par un Conseil d'Administration compos� de cinq membres au moins, dont la majorit� sont des Administrateurs non-ex�cutifs. Parmi ces derniers, figurent des Administrateurs Ind�pendants, choisis en raison de leurs comp�tences techniques.</p> <p>Les administrateurs sont nomm�s pour quatre ans au plus par l'Assembl�e G�n�rale des Actionnaires et sont en tout temps r�vocables par elle.</p> <p>Ils sont tenus pendant toute la dur�e de leur mandat de d�tenir au moins une action nominative de la soci�t�, � l'exception des Administrateurs repr�sentant l'Etat ou repr�sentant d'autres personnes morales de droit public actionnaires de la soci�t�.</p> <p>L'ordre de sortie des Administrateurs est d�termin� par tirage au sort.</p> <p>Les fonctions des Administrateurs sortant prennent fin imm�diatement apr�s l'Assembl�e G�n�rale Annuelle ; leur mandat est renouvelable. Le mandat des Administrateurs Ind�pendants est renouvelable une seule fois.</p> <p>Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assembl�e G�n�rale pourra conf�rer aux anciens Administrateurs le titre de pr�sident, de vice-pr�sident ou d'Administrateur honoraire de la soci�t�.</p>



Libellé actuel	Nouvelle formulation
<p>Article 18 :</p> <p>Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut constituer un Comité de Direction composé de trois membres au moins, dont il détermine les pouvoirs.</p> <p>La durée de leurs fonctions ne peut excéder celle du mandat d'Administrateur des personnes concernées. Celles-ci sont rééligibles.</p> <p>Le Conseil d'Administration peut les révoquer à tout moment.</p> <p>Sur proposition de son président, le Conseil d'Administration nomme un Directeur Général et un ou plusieurs directeurs généraux adjoints pour assurer la gestion quotidienne de la société et la représenter dans ses rapports avec les tiers.</p> <p>Le Conseil d'Administration peut également confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou de telle branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non et déléguer des pouvoirs spéciaux déterminés à tout mandataire.</p> <p>Le Conseil fixe les pouvoirs, les attributions, les appointements ou indemnités des personnes mentionnées à l'alinéa qui précède, lesquelles restent en tout temps révocables par lui.</p> <p>Le Conseil peut créer à l'étranger un ou plusieurs comités locaux.</p> <p>Il nomme et révoque les membres de ces comités locaux et détermine leurs attributions, pouvoirs et rémunérations.</p>	<p>Article 18 :</p> <p>Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président et un vice-président. La durée de leurs fonctions ne peut excéder celle du mandat d'Administrateur des personnes concernées. Celles-ci sont rééligibles.</p> <p>Sur proposition de son Président, le Conseil d'Administration nomme un Directeur Général et un ou plusieurs Directeurs Généraux Adjoints pour assurer la gestion quotidienne de la société et la représenter dans ses rapports avec les tiers.</p> <p>Le Conseil d'Administration peut constituer un Comité de Direction composé de trois membres au moins, dont il détermine les pouvoirs.</p> <p>Le Conseil d'Administration peut les révoquer à tout moment.</p> <p>Le Conseil d'Administration peut également confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou de telle branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et leur déléguer des pouvoirs spéciaux déterminés à tout mandataire.</p> <p>Le Conseil fixe les pouvoirs, les attributions, les appointements ou indemnités des personnes mentionnées à l'alinéa qui précède, lesquelles restent en tout temps révocables par lui.</p>

Libellé actuel	Nouvelle formulation
<p>Article 19 :</p> <p>Le Conseil d'Administration se réunit autant de fois que nécessaire et au minimum une fois par trimestre, sur convocation et sous la présidence de son président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, d'un vice-président ou, à défaut d'un administrateur désigné par ses collègues. Il doit être convoqué chaque fois que l'intérêt de la société l'exige et chaque fois que le tiers au moins des administrateurs le demandent.</p> <p>Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les convocations.</p> <p>Quand il le jugera utile, le président du Conseil d'Administration pourra inviter les administrateurs honoraires à assister, à titre consultatif, aux séances du conseil.</p> <p>Le président est le garant du bon fonctionnement du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.</p>	<p>Article 19 :</p> <p>Le Conseil d'Administration se réunit autant de fois que nécessaire et au minimum une fois par trimestre, sur convocation et sous la présidence de son président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, d'un vice-président ou, à défaut d'un administrateur désigné par ses collègues. Il doit être convoqué chaque fois que l'intérêt de la société l'exige et chaque fois que le tiers au moins des Administrateurs le demandent.</p> <p>Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les convocations.</p> <p>Le Président est le garant du bon fonctionnement du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.</p>
<p>Article 25 :</p> <p>Les opérations de société sont surveillées par un Commissaire aux Comptes, au moins, qui doit être une personne morale disposant d'un cabinet comptable ou d'audit, nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Ledit Commissaire est nommé pour trois ans au plus.</p> <p>Le Commissaire aux Comptes est révocable par l'Assemblée Générale, cette dernière devant pourvoir aussitôt à son remplacement.</p> <p>Ne peuvent être commissaires aux comptes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les actionnaires, les membres du Conseil d'Administration ou du Comité de Direction, leurs conjoints, leurs parents jusqu'au quatrième degré et leurs alliés au second degré inclusivement ;</li> <li>2. Les personnes recevant sous une forme quelconque, un salaire ou une rémunération de la société, les mandataires sociaux cités à l'alinéa précédent, ainsi que les conjoints de ces personnes.</li> </ol>	<p>Article 25 :</p> <p>Les opérations de société sont surveillées par un Commissaire aux Comptes, au moins, qui doit être une personne morale disposant d'un cabinet comptable ou d'audit, nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Le mandat du Commissaire aux Comptes est de deux ans au plus. Un Commissaire aux Comptes ne peut pas exercer plus de deux mandats successifs.</p> <p>Le Commissaire aux Comptes est révocable par l'Assemblée Générale, cette dernière devant pourvoir aussitôt à son remplacement.</p> <p>Ne peuvent être commissaires aux comptes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les Actionnaires, les membres du Conseil d'Administration ou du Comité de Direction, leurs conjoints, leurs parents jusqu'au quatrième degré et leurs alliés au second degré inclusivement ;</li> <li>2. Les personnes recevant sous une forme quelconque, un salaire ou une rémunération de la société, les mandataires sociaux cités à l'alinéa précédent, ainsi que les conjoints de ces personnes.</li> </ol>

Libellé actuel	Nouvelle formulation
<p>Les personnes ayant été Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjoint, membres du Comité de Direction et du Conseil de Surveillance, ou salariés d'une société ne peuvent être nommés Commissaires au Compte de cette société moins de cinq ans après la cessation de leurs fonctions.</p> <p>L'ordre de sortie des Commissaires est déterminé par tirage au sort.</p> <p>Les fonctions des Commissaires sortants prennent fin immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle ; leur mandat est renouvelable.</p> <p>Les Commissaires ont, soit collectivement, soit individuellement, un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les opérations de la société.</p> <p>Ils peuvent prendre connaissance des livres, des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de la société mais sans déplacement des documents.</p> <p>Si le nombre des Commissaires nommés par l'Assemblée Générale est réduit, par suite de décès ou autrement, de plus de moitié, le Conseil d'Administration doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale des Actionnaires pour pourvoir au remplacement des Commissaires manquants.</p> <p>Les Commissaires aux Comptes ne peuvent être nommés Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjoint ou membres du Comité de Direction de la société qu'ils contrôlent, moins de cinq années après la cessation de leurs fonctions.</p>	<p>Les personnes ayant été Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjoint, membres du Comité de Direction et du Conseil de Surveillance, ou salariés d'une société ne peuvent être nommés Commissaires au Compte de cette société moins de cinq ans après la cessation de leurs fonctions.</p> <p>L'ordre de sortie des Commissaires est déterminé par tirage au sort.</p> <p>Les fonctions des Commissaires sortants prennent fin immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle ; leur mandat est renouvelable.</p> <p>Les Commissaires ont, soit collectivement, soit individuellement, un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les opérations de la société.</p> <p>Ils peuvent prendre connaissance des livres, des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de la société mais sans déplacement des documents.</p> <p>Si le nombre des Commissaires nommés par l'Assemblée Générale est réduit, par suite de décès ou autrement, de plus de moitié, le Conseil d'Administration doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale des Actionnaires pour pourvoir au remplacement des Commissaires manquants.</p> <p>Les Commissaires aux Comptes ne peuvent être nommés Administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjoint ou membres du Comité de Direction de la société qu'ils contrôlent, moins de cinq années après la cessation de leurs fonctions.</p>
<p>Article 26 :</p> <p>A la fin de chaque exercice, les comptes de la société seront vérifiés et certifiés, après redressement des écritures s'il y a lieu, par un réviseur indépendant dont la rémunération sera imputée sur le budget de fonctionnement de la société.</p>	<p>Article 26 :</p> <p>A la fin de chaque exercice, les comptes de la société seront vérifiés et certifiés, après redressement des écritures s'il y a lieu, par un commissaire aux comptes, dont la rémunération sera imputée sur le budget de fonctionnement de la société.</p>

Libellé actuel	Nouvelle formulation
<p>Article 40 :</p> <p>Au trente et un décembre de chaque année, le Conseil d'Administration arrête les écritures et fait procéder à l'inventaire de toutes les valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la société. Il forme le bilan et le compte de profits et pertes dans lesquels les amortissements nécessaires doivent être faits.</p> <p>Ces documents sont dressés conformément à la loi et aux usages.</p> <p>Ces pièces et le rapport du conseil sur les opérations de la société seront soumis, au moins un mois avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui auront quinze jours pour les examiner et faire leur rapport.</p> <p>Le bilan et le compte de profits et pertes sont établis dans la même monnaie que celle dans laquelle le capital social est exprimé et qui est celle ayant cours légal au lieu du siège social.</p>	<p>Article 40 :</p> <p>A la fin de l'exercice social et de chaque trimestre, le Conseil d'Administration arrête les écritures et fait procéder à l'inventaire de toutes les valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la société. Il forme le bilan et le compte de profits et pertes dans lesquels les amortissements nécessaires doivent être faits.</p> <p>Ces documents sont dressés conformément à la loi et aux usages.</p> <p>Ces pièces et le rapport du Conseil sur les opérations de la société seront soumis, au moins un mois avant l'Assemblée Générale Ordinaire, aux Commissaires qui auront quinze jours pour les examiner et faire leur rapport.</p> <p>Le bilan et le compte de profits et pertes sont établis dans la même monnaie que celle dans laquelle le capital social est exprimé et qui est celle ayant cours légal au lieu du siège social.</p>

## ***Resolutions of the Ordinary General Meeting of Shareholders***

*The Ordinary General Meeting of shareholders of the Bank of Credit of Bujumbura S.M., held on 8 may 2019, makes the following resolutions:*

<b>1</b>	<p><b><i>Report of the Statutory Auditor to the General Meeting of Shareholders</i></b></p> <p><i>The General Meeting of Shareholders unanimously adopts the report of the Statutory Auditor for the year ended on 31 december 2018.</i></p>										
<b>2</b>	<p><b><i>Approval of the financial statements as of 31 december 2018</i></b></p> <p><i>The annual financial statements for the year ended on 31 december 2018 are adopted unanimously by the General Meeting of Shareholders, as they have been approved by the Board of Directors and approved by the Statutory Auditor.</i></p>										
<b>3</b>	<p><b><i>Report of the Board of Directors to the General Meeting of Shareholders</i></b></p> <p><i>The General Meeting of Shareholders unanimously adopts the report of the Board of Directors for the year ended on 31 december 2018.</i></p>										
<b>4</b>	<p><b><i>Allocation of profit for the year ended on 31 december 2018</i></b></p> <p><i>The General Meeting of Shareholders unanimously adopts the report of the Board of Directors for the year ended on 31 december 2018.</i></p> <table border="1"> <tr> <td><i>Endowment to the legal reserve</i></td> <td style="text-align: right;"><i>1.218.148.931 BIF</i></td> </tr> <tr> <td><i>Infrastructure reserve</i></td> <td style="text-align: right;"><i>3.654.446.794 BIF</i></td> </tr> <tr> <td><i>Supplementary reserve</i></td> <td style="text-align: right;"><i>3.045.372.328 BIF</i></td> </tr> <tr> <td><i>Gross dividend</i></td> <td style="text-align: right;"><i>4.260.180.878 BIF</i></td> </tr> <tr> <td><i>Report again</i></td> <td style="text-align: right;"><i>3.340.381 BIF</i></td> </tr> </table>	<i>Endowment to the legal reserve</i>	<i>1.218.148.931 BIF</i>	<i>Infrastructure reserve</i>	<i>3.654.446.794 BIF</i>	<i>Supplementary reserve</i>	<i>3.045.372.328 BIF</i>	<i>Gross dividend</i>	<i>4.260.180.878 BIF</i>	<i>Report again</i>	<i>3.340.381 BIF</i>
<i>Endowment to the legal reserve</i>	<i>1.218.148.931 BIF</i>										
<i>Infrastructure reserve</i>	<i>3.654.446.794 BIF</i>										
<i>Supplementary reserve</i>	<i>3.045.372.328 BIF</i>										
<i>Gross dividend</i>	<i>4.260.180.878 BIF</i>										
<i>Report again</i>	<i>3.340.381 BIF</i>										
<b>5</b>	<p><b><i>Discharge to the Directors and the Auditor</i></b></p> <p><i>The management of the Directors for the financial year ended on 31 december 2018 on the one hand, and the duties performed by the External Auditor for the same financial year on the other hand, are unanimously approved and discharged by the General Meeting of Shareholders.</i></p>										
<b>6</b>	<p><b><i>Designation of the reference shareholders</i></b></p> <p><i>The General Meeting of Shareholders designates the shareholders SOCABU, BOA Group, BIO, DEGROOF EQUITY, State of BURUNDI and OTB as the reference shareholders of the Banque de Crédit de Bujumbura.</i></p>										

## 7

**Statutory Appointments: Appointment of Independent Directors**

1. The General Meeting of Shareholders creates two Independent Director positions in the Board of Directors of the Banque de Cr dit de Bujumbura.

2. The General Meeting of Shareholders grants to the Board of Directors the authorization to provisionally fill the two positions of Independent Directors, pending their definitive appointment which will take place during the Ordinary General Meeting of 2020 which will decide on the accounts of the 2019 fiscal year.

## Resolutions of the Extraordinary General Meeting of Shareholders of May 8, 2019

The Extraordinary General Meeting of Shareholders of May 8, 2019 takes the following unique resolution:

### Resolution :

The Extraordinary General Assembly adopts the amendments to Article 1, Article 5, Article 17, Article 18, Article 19, Article 25, Article 26 and Article 40 of the Statutes as following:

Current formulation	New formulation
<p>Article 1:</p> <p>By the Extraordinary General Meeting of March 28, 2013, the articles of association of the so-called «BANQUE DE CREDIT DE BUJUMBURA», abbreviated «B.C.B.»,</p> <p>Established July 25, 1964, were brought into harmony with Law No. 1/09 of May 30, 2011 on the Code of Private Companies and Public Participation.</p> <p>They are also in compliance with Law No. 1/017 of 23 October 2003 amending Legislative Decree No. 1/038 of 7 July 1993 regulating Banks and Financial Institutions.</p> <p>The company is under Burundian law.</p>	<p>Article 1:</p> <p>By the Extraordinary General Meeting of March 28, 2013, the articles of association of the so-called «BANQUE DE CREDIT DE BUJUMBURA», abbreviated «B.C.B. »,</p> <p>Established July 25, 1964, were brought into har-mony with Law No. 1/09 of May 30, 2011 on the Code of Private Companies and Public Participation.</p> <p>They are also in compliance with Law N � 1/17 of August 22, 2017 governing banking activities.</p> <p>The company is under Burundian law.</p>

<b>Current formulation</b>	<b>New formulation</b>
<p><i>Article 5:</i></p> <p><i>The registered capital is fixed at fifteen billion five hundred million francs, the word «franc» denoting the monetary unit being legal tender in Burundi. It is represented by one hundred and fifty-six thousand and eighteen registered shares of equal value entitling each one to one hundred and fifty-six thousand and eighteenth of the corporate assets and enjoying the rights and benefits defined by these articles of association.</i></p>	<p><i>Article 5:</i></p> <p><i>The registered capital is fixed at fifteen billion five hundred million francs, the word «franc» denoting the monetary unit being legal tender in Burundi. It is represented by one hundred and fifty-six thousand and eighteen registered shares with a par value of 99,348 francs each, entitling the holder to one hundred and fifty-six thousand and eighteenth of the corporate assets and enjoying the rights and ad-vantages defined by the present statutes.</i></p>
<p><i>Article 17:</i></p> <p><i>The company is administered by a Board of Directors composed of at least five members, Shareholders, appointed for a maximum of four years by the General Meeting of Shareholders and at any time revocable by it.</i></p> <p><i>They are required for the duration of their mandate to hold at least one registered share of the company, with the exception of directors representing the State or representatives of other legal persons of public law Shareholders of the company.</i></p> <p><i>The order of exit of the Director is determined by draw.</i></p> <p><i>The duties of the outgoing directors end immediately after the Annual General Meeting; their man-date is renewable.</i></p> <p><i>At the proposal of the Board of Directors, the General Meeting may confer on the former Directors the title of Chairperson, Vice-chairperson or honorary Director of the company.</i></p>	<p><i>Article 17:</i></p> <p><i>The company is managed by a Board of Directors composed of at least five members, the majority of whom are non-executive Directors. These include Independent Directors chosen for their technical expertise. The directors are appointed for a maximum of four years by the General Meeting of Shareholders and are at all times dismissed by it.</i></p> <p><i>They are required for the duration of their mandate to hold at least one registered share of the company, with the exception of directors representing the State or representatives of other legal persons of public law Shareholders of the company.</i></p> <p><i>The order of exit of the Director is determined by draw.</i></p> <p><i>The duties of the outgoing Directors end immediately after the Annual General Meeting; their mandate is renewable. The term of office of the Independent Directors is renewable once.</i></p> <p><i>At the proposal of the Board of Directors, the General Meeting may confer on the former Directors the title of Chairperson, Vice-chairperson or honorary Director of the company.</i></p>

<b>Current formulation</b>	<b>New formulation</b>
<p><i>Article 18:</i></p> <p><i>The Board of Directors elects from among its members a Chairperson and Vice-chairperson. It may set up a Management Committee composed of at least three members, whose powers it determines.</i></p> <p><i>The duration of their duties may not exceed that of the Directors' mandate of the persons concerned. These are re-eligible.</i></p> <p><i>The Board of Directors may revoke them at any time.</i></p> <p><i>On the proposal of its Chairperson, the Board of Directors appoints a Managing Director and one or more Deputy General Managers to ensure the day-to-day management of the company and to represent it in its dealings with third parties.</i></p> <p><i>The Board of Directors may also entrust the management of the whole or of such part or of such special branch of social affairs to one or more Directors, chosen from within or without its members, whether associated or not, and to delegate special powers determined to any representative.</i></p> <p><i>The Board determines the powers, the attributions, the wages or the indemnities of the persons mentioned in the preceding paragraph, which remain at all times revocable by him.</i></p> <p><i>The Board may create one or more local committees abroad.</i></p> <p><i>It appoints and dismisses the members of these local committees and determines their powers, powers and remunerations.</i></p>	<p><i>Article 18:</i></p> <p><i>The Board of Directors elects from among its members a Chairperson and a Vice-chairperson.</i></p> <p><i>The duration of their duties may not exceed that of the Directors' mandate of the persons concerned. These are re-eligible.</i></p> <p><i>On the proposal of its Chairperson, the Board of Directors appoints a Managing Director and one or more Deputy General Managers to ensure the day-to-day management of the company and to represent it in its dealings with third parties.</i></p> <p><i>The Board of Directors may set up a Executive Committee composed of at least three members, whose powers it determines.</i></p> <p><i>The Board of Directors may revoke them at any time.</i></p> <p><i>The Board of Directors may also entrust the management of the whole or of such part or special branch of social affairs to one or more directors, and delegate to them special powers of attorney.</i></p> <p><i>The Board determines the powers, the attributions, the wages or the indemnities of the persons mentioned in the preceding paragraph, which remain at all times revocable by him</i></p>
<p><i>Article 19:</i></p> <p><i>The Board of Directors meets as many times as necessary and at least once a quarter, on convocation and under the chairpersonship of its Chairperson or, if he is unable to act, by a Vice-chairperson or, failure of a Director appointed by his colleagues. It must be convened whenever the interest of the company so requires and whenever at least one-third of the Directors so request.</i></p>	<p><i>Article 19:</i></p> <p><i>The Board of Directors meets as many times as necessary and at least once a quarter, on convocation and under the chairpersonship of its Chairperson or, if he is unable to act, by a Vice-chairperson or, failure of a Director appointed by his colleagues. It must be convened whenever the interest of the company so requires and whenever at least one-third of the Directors so request.</i></p>



<b>Current formulation</b>	<b>New formulation</b>
<p><i>The meetings are held at the place indicated in the convocations.</i></p> <p><i>When deemed useful, the Chairperson of the Board of Directors may invite the honorary Directors to attend Board meetings in an advisory capacity.</i></p> <p><i>The Chairperson is the guarantor of the proper functioning of the Board of Directors and the General Management.</i></p>	<p><i>The meetings are held at the place indicated in the convocations.</i></p> <p><i>The Chairperson is the guarantor of the proper functioning of the Board of Directors and the General Management</i></p>
<p><i>Article 25:</i></p> <p><i>Corporate transactions are supervised by at least one auditor, who must be a legal entity with an accounting or audit firm, appointed by the general meeting of shareholders. The said commissioner is appointed for a maximum of three years.</i></p> <p><i>The auditor may be dismissed by the General Meeting, the latter having to replace him immediately.</i></p> <p><i>Can not be auditors:</i></p> <p><i>The Shareholders, the members of the Board of Directors or the Executive Committee, their spouses, their relatives up to the fourth degree and their secondary allies inclusively;</i></p> <p><i>Persons receiving in any form, a salary or remuneration of the company, the corporate officers mentioned in the previous paragraph, as well as the spouses of these persons.</i></p> <p><i>Persons who have been Directors, General Managers, Deputy General Managers, Directors, members of the Executive Committee and the Supervisory Board, or employees of a company may not be appointed as Auditors of that company less than five years after the termination of their duties.</i></p> <p><i>The order of exit of the commissioners is determined by draw.</i></p> <p><i>The duties of the outgoing commissioners end immediately after the Annual General Meeting.</i></p> <p><i>Their term is renewable.</i></p> <p><i>Commissioners have, either collectively or</i></p>	<p><i>Article 25:</i></p> <p><i>Corporate transactions are supervised by at least one auditor, who must be a legal entity with an accounting or audit firm, appointed by the general meeting of shareholders. The term of office of the auditor is two years at the most. An auditor may not serve more than two successive terms.</i></p> <p><i>The auditor may be dismissed by the General Meeting, the latter having to replace him immediately.</i></p> <p><i>Can not be auditors:</i></p> <p><i>The Shareholders, the members of the Board of Directors or the Executive Committee, their spouses, their relatives up to the fourth degree and their secondary allies inclusively;</i></p> <p><i>Persons receiving in any form, a salary or remuneration of the company, the corporate officers mentioned in the previous paragraph, as well as the spouses of these persons.</i></p> <p><i>Persons who have been Directors, General Managers, Deputy General Managers, Directors, members of the Executive Committee and the Supervisory Board, or employees of a company may not be appointed as Auditors of that company less than five years after the termination of their duties.</i></p> <p><i>The order of exit of the commissioners is determined by draw.</i></p> <p><i>The duties of the outgoing commissioners end immediately after the Annual General Meeting.</i></p> <p><i>Their term is renewable.</i></p>

<b>Current formulation</b>	<b>New formulation</b>
<p><i>individually, an unlimited right to monitor and control the operations of the corporation.</i></p> <p><i>They can read the books, minutes and generally all the writings of the company but without moving documents.</i></p> <p><i>If the number of statutory auditors appointed by the general meeting is reduced, by death or otherwise, by more than half, the Board of Directors must immediately call the general meeting of shareholders to replace the missing commissioners.</i></p> <p><i>The Auditors may not be appointed as Directors, General Managers, Deputy General Managers or members of the Executive Committee of the company they control less than five years after the termination of their duties.</i></p>	<p><i>Commissioners have, either collectively or individually, an unlimited right to monitor and control the operations of the corporation.</i></p> <p><i>They can read the books, minutes and all the paperwork of the company without moving documents.</i></p> <p><i>If the number of statutory auditors appointed by the General Meeting is reduced, as a result of death or otherwise, by the Board of Directors, the General Meeting of Shareholders must be convinced to replace the missing commissioners.</i></p> <p><i>The Auditors may not be appointed as Directors, General Managers, Deputy General Managers or members of the Executive Committee of the company they control less than five years after the termination of their duties.</i></p>
<p><i>Article 26:</i></p> <p><i>At the end of each fiscal year, the accounts of the company will be audited and certified, after adjustment of the entries if necessary, by an Independent Auditor whose remuneration will be charged to the operating budget of the company.</i></p>	<p><i>Article 26:</i></p> <p><i>At the end of each fiscal year, the accounts of the company will be audited and certified, after adjustment of the entries if necessary, by an Auditor, whose remuneration will be charged to the operating budget of the company.</i></p>
<p><i>Article 40:</i></p> <p><i>On the thirty-first of December of each year, the Board of Directors stops the entries and makes an inventory of all the securities and real estate and all the active and passive debts of the company. It forms the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation must be made.</i></p> <p><i>These documents are drawn up in accordance with the law and practice.</i></p> <p><i>These documents and the report of the council on the operations of the society shall be submitted, at least one month before the ordinary general meeting, to the commissioners, who shall have fifteen days to examine and report on them.</i></p>	<p><i>Article 40:</i></p> <p><i>At the end of the fiscal year and each quarter, the Board of Directors shall finalize the entries and have the inventory of all the securities and real estate and all the active and passive debts of the company. It forms the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation must be made.</i></p> <p><i>These documents are drawn up in accordance with the law and practice.</i></p> <p><i>These documents and the report of the Board on the operations of the company will be submitted, at least one month before the Ordinary General Meeting, to the commissioners who will have fifteen days to examine and report on them.</i></p>

<b><i>Current formulation</i></b>	<b><i>New formulation</i></b>
<i>The balance sheet and the profit and loss account are established in the same currency in which the registered capital is expressed and which is the legal tender at the place of the registered office.</i>	<i>The balance sheet and the profit and loss account are established in the same currency in which the registered capital is expressed and which is the legal tender at the place of the registered office.</i>

## ANNEXES

### ANNEXE 1: NOTE SUR LES PRINCIPALES REGLES COMPTABLES

La Banque de Crédit de Bujumbura S.M. (BCB) est engagée dans le processus d'adoption des normes IFRS afin de se doter d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

#### 1. Base de comptabilisation

Les états financiers sont préparés en vertu du principe de continuité d'exploitation selon la méthode conventionnelle du coût historique en conformité avec les normes comptables et les normes de la réglementation bancaire applicable.

#### 2. Enregistrement des produits et des charges

Les produits d'exploitation bancaire sont constitués principalement d'intérêts et commissions sur crédits accordés et sur placements d'excédents de trésorerie, de produits des opérations de trésorerie et interbancaires ainsi que des opérations diverses. Généralement, ces intérêts et commissions sont comptabilisés pour leur montant couru et échu.

#### 3. Immobilisations corporelles

##### Comptabilisation initiale

Les immobilisations sont enregistrées initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables.

##### Evaluation ultérieure

Une immobilisation corporelle peut être évaluée selon deux méthodes :

- **Le modèle du coût** : correspond au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.
- **Le modèle de la réévaluation** : correspond à sa juste valeur à la date de la réévaluation diminuée du cumul des amortissements ainsi que du cumul des pertes de valeur ultérieures. La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

##### Règles d'amortissement

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif diminué par la valeur résiduelle, celle-ci correspond au prix actuel de l'actif tenant compte de l'âge et de l'état estimés de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité. L'amortissement d'un actif corporel s'étend sur la durée d'utilité qui correspond à la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif.

L'amortissement doit refléter le rythme de consommation des avantages économiques futurs. Les méthodes et les durées d'amortissement doivent être revues périodiquement par l'entreprise, et en conséquence, les dotations aux amortissements de l'exercice en cours et des exercices futurs doivent être réajustées. Même si la juste valeur de l'actif comptable est supérieure à sa valeur comptable, on comptabilise l'amortissement et ceci tant que la valeur résiduelle ne dépasse pas sa valeur comptable.

## Perte de valeur

Une perte de valeur est le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur doivent être appréciés à chaque clôture.

## Options retenues par la BCB

**Comptabilisation Initiale** : La BCB a opté pour la méthode au coût.

**Évaluation ultérieure** : La BCB a opté pour la méthode de réévaluation.

### Durée d'amortissement :

**Les immeubles** : la BCB a adopté un plan d'amortissement basé sur la durée d'utilité qui correspond à la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser ces actifs. L'amortissement de ces immeubles reflète le rythme de consommation des avantages économiques futurs conformément à la norme IAS 16. Suite à une expertise d'immobilisations corporelles, la banque a procédé à leur amortissement sur base de la durée d'utilité ainsi que les avantages économiques futurs par les experts immobiliers.

**Les autres actifs immobiliers** : Les autres valeurs immobilisées sont comptabilisées à leurs valeurs historiques et amorties suivant les taux en vigueur qui tiennent compte de la durée de vie raisonnable des biens comme détaillé ci-après :

- Matériel roulant : 20%
- Matériel informatique : 33%

## 4. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l'entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services.

La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- soit en juste valeur (JV) avec variation de JV en résultat chaque année ou,
- soit au coût.

Toute option choisie, doit être appliquée à l'ensemble des immeubles de placement.

## Options retenues par la BCB

**Comptabilisation initiale** : La BCB a opté pour la méthode de juste valeur.

### Durée d'amortissement

Sur base de réévaluation, la BCB a adopté un plan d'amortissement basé sur la durée d'utilité qui correspond à la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser ces immeubles de placement. L'amortissement de ces immeubles ne reflète pas le rythme de consommation des avantages économiques futurs conformément à l'IAS 40. Suite à une expertise d'immobilisations corporelles, la banque a procédé à leur amortissement sur base de la durée d'utilité ainsi que les avantages économiques futurs par les experts immobiliers.

Les réévaluations sont effectuées avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la fin de la période de reporting.

## 5. IAS 38 « immobilisations incorporelles »

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire et sans substance physique.

Elle est :

- identifiable : afin de la distinguer du Goodwill ;
- contrôlée : si l'entreprise a le pouvoir d'obtenir les avantages économiques futurs découlant de la ressource sous-jacente et si elle peut également restreindre l'accès des tiers à ses avantages.

### *Comptabilisation initiale*

L'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

La norme IAS 38 fait référence à 2 méthodes pour l'évaluation postérieure d'une immobilisation incorporelle :

- **la méthode au coût** : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.
- **la réévaluation** : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. La juste valeur doit être déterminée par rapport à un marché actif. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

### *Amortissement*

Toutes les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement. Une immobilisation incorporelle à durée de vie illimitée n'est pas amortie, dans ce cas précis, un test de dépréciation devra être fait à chaque date de clôture.

Le mode d'amortissement doit traduire le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

### *Perte de valeur*

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur doivent être appréciés à chaque clôture.

### *Option retenue par la BCB :*

#### **Amortissement**

La banque a maintenu les durées dégagées par l'utilisation des taux fiscaux. Les immobilisations incorporelles de la banque sont complètement amorties.

## 6. Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés dans le compte de la situation financière de la société au coût utilisant la date de règlement comptable, lorsque la société est devenue une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les conventions comptables spécifiques adoptées par la banque sur les instruments financiers détenus à la date du bilan sont résumées ci-dessous :

### *Prêts et créances émis par la société et non détenus à des fins commerciales*

Les prêts et créances, y compris les créances émis par la banque sont comptabilisés à la juste valeur lorsque l'argent est avancé aux emprunteurs, et sont ensuite comptabilisés au coût amorti.

***Investissements détenus jusqu'à leur échéance***

Les actifs financiers à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixe, où la société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance autres que les prêts et créances émis par la banque sont évalués au coût amorti.

***Actifs financiers disponibles à la vente***

Les actifs financiers qui ne sont pas (a) des prêts et créances émis par la société, (b) détenus jusqu'à leur échéance, ou (c) les actifs financiers détenus à des fins commerciales sont évalués à leur juste valeur.

***Perte de valeur et irrécouvrabilité d'actifs financiers***

A chaque date du bilan, tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation.

S'il est probable que la société ne sera pas en mesure de recueillir toutes les sommes dues (capital et intérêts) selon les conditions contractuelles de prêts, des créances, ou des investissements détenus jusqu'à leur échéance comptabilisés au coût amorti, une perte de valeur ou mauvaise créance s'est produite. La valeur comptable de l'actif est réduite à sa valeur recouvrable estimée soit directement, soit par l'usage d'un compte de provision. Le montant de la perte subie est inclus dans la déclaration de revenus pour la période.

**Provisions individuelles**

La BCB identifie les prêts individuellement significatifs présentant, une ou plusieurs indications objectives de dépréciation. Sur base de l'historique des paiements, la banque apprécie la capacité du client à honorer les paiements contractuels du principal et des intérêts, le taux et la durée de recouvrement.

Si une perte sur un actif financier comptabilisé à la juste valeur (la valeur recouvrable est inférieure au coût d'acquisition initial) a été comptabilisée directement en capitaux propres et il y a des preuves objectives que l'actif est déprécié, la perte nette cumulative qui avait été comptabilisée directement en capitaux propres est retirée de capitaux propres et comptabilisée dans le compte de résultat de la période, même si l'actif financier n'a pas été décomptabilisé.

***Passifs financiers***

Après la comptabilisation initiale, l'entreprise évalue tous les passifs financiers, y compris les dépôts des clients autres que les passifs détenus pour des fins commerciales à leur coût amorti. Les passifs détenus à des fins commerciales (passifs financiers acquis principalement dans le but de générer un profit à court terme des fluctuations de prix ou de la marge du revendeur) sont ensuite évalués à leur juste valeur.

**7. Compensation**

Les actifs et passifs financiers sont compensés et comptabilisés au bilan à la valeur nette lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser, et il y a une intention de régler sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

**8. Les pertes de valeur**

A chaque date du bilan, la banque examine la valeur comptable de ses actifs afin de déterminer s'il existe une indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable.

**9. Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque la banque a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés, il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite.

## 10. Le passif éventuel

Les passifs éventuels se posent s'il y a une obligation possible, ou des obligations présentes qui peuvent, mais ne sera probablement pas, nécessitant une sortie de ressources économiques, ou il ya une obligation actuelle, mais il n'existe aucune méthode fiable pour estimer la valeur monétaire de l'obligation.

## 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour le but de l'état de flux de trésorerie, les équivalents de trésorerie comprennent les soldes avec moins de 90 jours à compter de l'échéance de la fin de l'année, y compris : Trésorerie et soldes avec la Banque centrale, bons du Trésor et autres effets admissibles, les montants dus aux banques et aux opérations sur valeurs mobilières.

## 12. Comparatifs

Le cas échéant, les chiffres comparatifs ont été ajustés afin de se conformer aux changements de présentation dans l'année en cours.

## 13. Les Placements

Les placements représentés par les dépôts à court et moyen terme sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ; les intérêts relatifs sont reconnus en compte de résultat lorsqu'ils sont courus.

## 14. Transactions en Monnaies étrangères

Les opérations en devises sont enregistrées au cours du jour de l'opération fixé par la banque. Les gains et pertes de change sont reconnus en comptes de résultat.

## ANNEXE 2: NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS

### 1. Caisse, Banque de la République du Burundi (chiffres en millions BIF)

	31/12/2018	31/12/2017
Valeurs en caisse	10 786,1	9 523,8
Banque de la République du Burundi	38 370,0	85 444,0
<b>Total</b>	<b>49 156,1</b>	<b>94 967,9</b>

#### 1.1. Valeurs en caisse (chiffres en millions BIF)

Billets et monnaies Burundais	7 018,7	7 234,3
Billets et monnaies étrangers	3 767,4	2 289,5
<b>Total</b>	<b>10 786,1</b>	<b>9 523,8</b>

#### 1.2. Banque de la République du Burundi (chiffres en millions BIF)

BRB - Compte ordinaire en BIF	36 652,7	78 747,6
BRB - Comptes ordinaires en devises	1 717,3	6 696,4
<b>Total</b>	<b>38 370,0</b>	<b>85 444,0</b>

Les comptes de caisses & BRB ont connu une variation à la baisse de 45 811,8 millions BIF soit une baisse de 48% par rapport au 31/12/2017 ; principalement expliqué par une baisse sensible de la trésorerie à la Banque Centrale de 55% soit 47 074,1 millions BIF. Malgré cette baisse, les valeurs en caisse ont augmenté de 1 262,3 millions BIF, soit 13% par rapport à l'année précédente.



## 2. Prêts et créances sur les banques et assimilées (chiffres en millions BIF)

	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires des institutions de microfinance au Burundi	0,085	-
Comptes ordinaires des banques centrales, des banques et établissements financiers à l'étranger	29 349,3	25 764,6
<b>Total</b>	<b>29 349,3</b>	<b>25 764,6</b>

Comparativement à fin 2017, les comptes des Prêts et créances sur les banques et assimilées ont marqué une tendance à la hausse de 3 584,8 millions BIF ; soit une augmentation nette de 14%.

## 3. Prêts et créances sur la clientèle (chiffres en millions BIF)

	31/12/2018	31/12/2017
Comptes à vue et comptes débiteurs de la clientèle	30 281,7	25 607,0
Crédits de trésorerie	34 505,7	18 348,5
Crédits à l'équipement	22 435,8	22 874,3
Crédits à la consommation	52 033,3	49 989,1
Crédits immobiliers	13 902,7	12 749,4
Valeurs à recevoir (clientèle)	1 483,7	49,7
Créances dépréciées. Dépréciations (clientèle)	89,6	234,2
<b>Total</b>	<b>154 732,6</b>	<b>129 852,1</b>

### 3.1. Comptes à vue et comptes débiteurs de la clientèle (chiffres en millions BIF)

	31/12/2018	31/12/2017
Comptes à vue	29 992,0	25 158,5
Autres comptes à vue de la clientèle	289,7	448,5
<b>Total</b>	<b>30 281,7</b>	<b>25 607,0</b>

### 3.2. Crédits de trésorerie (chiffres en millions BIF)

	31/12/2018	31/12/2017
Créances commerciales	12 376,4	7 069,5
Crédits à l'exportation	11 365,8	2 361,3
Crédits de financement de marchés	1 070,7	1 064,3
Autres crédits de trésorerie	9 631,7	7 853,4
Intérêts courus à recevoir	61,1	-
<b>Total</b>	<b>34 505,7</b>	<b>18 348,5</b>

### 3.3. Crédits à l'équipement (chiffres en millions BIF)

	31/12/2018	31/12/2017
Crédits à l'équipement aux entreprises	20 109,4	7 812,6
Crédits à l'équipement aux collectivités locales	4,6	-
Autres crédits à l'équipement	1 370,7	15 061,7
Intérêts courus à recevoir	951,2	-
<b>Total</b>	<b>22 435,8</b>	<b>22 874,3</b>

**3.4. Crédits à la consommation (chiffres en millions BIF)**

Crédits à la consommation affectés	3 068,0	-
Crédits à la consommation non affectés	48 949,9	49 989,1
Intérêts courus à recevoir	15,4	-
<b>Total</b>	<b>52 033,3</b>	<b>49 989,1</b>

**3.5. Crédits immobiliers (chiffres en millions BIF)**

Crédits à l'habitat	13 890,6	12 749,4
Intérêts courus à recevoir	12,1	-
<b>Total</b>	<b>13 902,7</b>	<b>12 749,4</b>

**3.6. Valeurs à recevoir (clientèle) / (chiffres en millions BIF)**

Valeurs à l'encaissement prises à crédit immédiat	166,6	-
Valeurs impayées à recevoir ou à imputer	-6,2	49,7
Chambre de compensation	1 323,4	-
<b>Total</b>	<b>1 483,7</b>	<b>49,7</b>

**3.7. Créances dépréciées. Dépréciations (clientèle) / (chiffres en millions BIF)**

Créances pré-douteuses	10,8	329,0
Créances douteuses	189,8	776,1
Créances compromises	7 884,8	7 932,9
Dépréciation des créances (clientèle)	-7 995,8	-8 803,7
<b>Total</b>	<b>89,6</b>	<b>234,2</b>

Les créances dépréciées au 31/12/2018 sont classées dans les trois catégories suivantes :

<b>Classe (chiffres en millions BIF)</b>	
Créances pré-douteuses	10,8
Créances douteuses	189,8
Créances compromises	7 884,8
<b>Total</b>	<b>8 085,4</b>

Les Prêts et créances sur la clientèle ont connu une hausse de 24 880,5 millions BIF par rapport au 31 décembre 2017, soit une hausse de 19%. Cette hausse est essentiellement liée aux postes de crédits de trésorerie et les comptes à vue et comptes débiteurs de la clientèle ainsi que les valeurs à recevoir (clientèle), qui ont connu une hausse en valeur absolue de 16 157,3 millions BIF, 4 674,7 millions BIF et 1 434,0 millions BIF soit respectivement 88%, 18% et 2 885% par rapport à fin 2017. Les valeurs à recevoir sont essentiellement composés des chèques et virements présentés en compensation à la fin de l'année.

Notons également que les crédits en consommation ont grimpé de 4% soit 2 044,2 millions BIF en comparaison à la même période en 2017.

La Banque enregistre des provisions sur créances dépréciées conformément à la Circulaire n°12 /18 relative à la classification des risques et à la constitution des provisions des banques et établissements financiers. La Direction estime que ces provisions reflètent de manière appropriée son appréciation du risque encouru.

#### 4. Placements financiers (chiffres en millions BIF)

	31/12/2018	31/12/2017
Actifs financiers disponibles à la vente	1 708,2	1 608,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	128 563,7	86 330,0
<b>Total</b>	<b>130 271,9</b>	<b>87 938,2</b>

Cette rubrique a connu une hausse sensible de 48% soit de 42 333,7 millions BIF en valeur absolue en comparaison à la même année en 2017. Cette hausse est due principalement à la hausse des bons et obligations de trésor.

#### 5. Autres actifs (chiffres en millions BIF)

	31/12/2018	31/12/2017
Valeurs reçues en pension prêts et autres comptes débiteurs	17 672,5	14 248,3
Débiteurs divers	765,1	642,7
Comptes de régularisation	508,0	1 717,9
Valeurs et emplois divers	39,9	67,9
<b>Total</b>	<b>18 985,5</b>	<b>16 676,8</b>

##### 5.1. Débiteurs divers (chiffres en millions BIF)

Sommes diverses dues par le personnel	-	-
Divers autres débiteurs	765,1	642,7
<b>Total</b>	<b>765,1</b>	<b>642,7</b>

##### 5.2. Comptes de régularisation (chiffres en millions BIF)

Produits à recevoir et charges constatées d'avance	30,1	1 631,0
Intérêts en suspens (s'ils sont décomptés)	18,0	-86,3
Comptes de liaison entre siège succursales et agences au Burundi	116,3	29,7
Autres Comptes de régularisation	343,6	143,6
<b>Total</b>	<b>508,0</b>	<b>1 717,9</b>

##### 5.3. Valeurs et emplois divers (chiffres en millions BIF)

Stocks de fournitures de bureau et imprimés	39,9	67,9
<b>Total</b>	<b>39,9</b>	<b>67,9</b>

Cette rubrique a connu une hausse globale de 14%, soit 2 308,8 millions BIF en comparaison à la même rubrique au 31 décembre 2017. Cette hausse est essentiellement liée à la hausse du compte de valeurs reçues en pension, prêts et autres comptes débiteurs en valeur absolue de 3 424,2 millions BIF soit 24%.

Nonobstant cette hausse globale, le poste de régularisation a baissé en valeur absolue de 1 209,9 millions BIF soit -70% en valeurs relatives.

## 6. Immobilisations corporelles (chiffres en millions BIF)

Descriptions	Terrains	Immeubles	Matériels informatiques	Immo en cours	Maté- riel	Mobi- lier	Ma- tériel roulant	Total
<b>VALEUR</b>								
<b>Du 1er Janvier 2017</b>	<b>6 320,9</b>	<b>16 992,7</b>	<b>10 598,8</b>	<b>1 938,1</b>	<b>3 887,1</b>	<b>2 029,4</b>	<b>2 439,7</b>	<b>41 766,9</b>
Acquisitions	679,0	195,7	477,7	1 277,3	275,9	70,6	90,6	3 066,8
Plus-values de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-	-	(53,9)	(53,900)
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>7 000,0</b>	<b>17 188,3</b>	<b>11 076,5</b>	<b>3 215,4</b>	<b>4 163,0</b>	<b>2 100,0</b>	<b>2 476,4</b>	<b>47 219,6</b>
<b>Du 1er Janvier 2018</b>	<b>7 000,0</b>	<b>17 188,3</b>	<b>11 076,5</b>	<b>3 215,4</b>	<b>4 163,0</b>	<b>2 100,0</b>	<b>2 476,4</b>	<b>47 219,6</b>
Acquisitions		1 939,2	1 813,4	4 470,5	450,7	64,6	290,2	9 028,6
Cessions	(234,7)	(279,8)	-	-	-	(1,5)	(52,4)	(568,4)
<b>Au 31 décembre 018</b>	<b>6 765,3</b>	<b>18 847,7</b>	<b>12 889,9</b>	<b>7 685,9</b>	<b>4 613,7</b>	<b>2 163,1</b>	<b>2 714,2</b>	<b>55 679,9</b>
<b>DEPRECIATION CUMULEES</b>								
<b>Du 1er Janvier 2017</b>	<b>-</b>	<b>3 733,6</b>	<b>8 699,0</b>	<b>-</b>	<b>3 411,2</b>	<b>1 128,9</b>	<b>1 754,9</b>	<b>18 727,6</b>
Dotation de la période	-	715,1	764,9	-	206,0	151,6	253,2	2 090,9
Reprises des amortissements sur cessions	-	-	-	-	-	-	(45,9)	(45,9)
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>-</b>	<b>4 448,7</b>	<b>9 463,9</b>	<b>-</b>	<b>3 617,2</b>	<b>1 280,5</b>	<b>1 962,2</b>	<b>20 772,6</b>
<b>Du 1er Janvier 2018</b>	<b>-</b>	<b>4 448,7</b>	<b>9 463,9</b>	<b>-</b>	<b>3 617,2</b>	<b>1 280,5</b>	<b>1 962,2</b>	<b>20 772,6</b>
Dotation de la période	-	615,3	881,8	-	220,3	149,6	240,3	2 107,3
Reprise sur moins-values de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprises des amortissements sur cessions	-	(61,6)	-	-	-	(1,5)	(52,4)	(115,4)
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>-</b>	<b>5 002,5</b>	<b>10 345,7</b>	<b>-</b>	<b>3 837,5</b>	<b>1 428,6</b>	<b>2 150,1</b>	<b>22 764,4</b>
<b>VALEURS NETTES</b>								
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>6 765,3</b>	<b>13 845,2</b>	<b>2 544,2</b>	<b>7 685,9</b>	<b>776,2</b>	<b>734,5</b>	<b>564,1</b>	<b>32 915,4</b>
<b>Au 31 Décembre 2017</b>	<b>7 000,0</b>	<b>12 739,6</b>	<b>1 612,5</b>	<b>3 215,4</b>	<b>545,8</b>	<b>819,5</b>	<b>514,2</b>	<b>26 447,0</b>

**7. Immobilisations incorporelles (chiffres en millions BIF)**

Descriptions	Frais à répartir
<b>VALEUR</b>	
<b>Du 1er Janvier 2017</b>	<b>1 304,9</b>
Acquisitions	20,0
Cessions	-
<b>Au 31 Décembre 2017</b>	<b>1 423,1</b>
<b>Du 1er Janvier 2018</b>	<b>1 423,1</b>
Acquisitions	-
Cessions	-
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>1 423,1</b>
<b>DEPRECIATION CUMULEES</b>	
<b>Du 1er Janvier 2017</b>	
Amortissements Cumulés	632,5
Dotation de la période	126,8
Reprises des amortissements sur cessions	-
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>759,4</b>
<b>Du 1er Janvier 2018</b>	
Amortissements Cumulés	759,4
Dotation de la période	125,8
Reprises des amortissements sur cessions	-
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>885,2</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>538,0</b>
<b>Au 31 Décembre 2017</b>	<b>663,8</b>

**8. Dettes avec les banques et assimilées (chiffres en millions BIF)**

	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires des banques au Burundi	6,6	15,1
Comptes ordinaires des établissements financiers au Burundi	1 973,4	1 456,8
Comptes ordinaires des institutions de microfinance au Burundi	3 096,2	3 111,8
Emprunts de trésorerie à terme		1 250,7
Emprunts financiers	1 150,7	
Autres comptes créditeurs	0,5	
<b>Total</b>	<b>6 227,5</b>	<b>5 834,3</b>

Les Dettes avec les banques et assimilées ont connu une hausse de 7% soit 393,2 millions BIF comparativement à la même rubrique au 31 décembre 2017. Cette hausse est liée à l'accroissement des emprunts financiers et des comptes ordinaires des établissements financiers au Burundi respectivement de 1 150,7 millions BIF et 516,7 millions BIF en valeur absolue et par rapport au 31 décembre 2017.

### 9.1. Comptes à vue et comptes créditeurs de la clientèle (chiffres en millions BIF)

Comptes à vue	249 495,3	221 377,6
Autres comptes à vue de la clientèle	629,2	643,4
Comptes d'épargne	45 849,3	43 636,2
Dépôts et comptes à terme	28 308,9	32 607,4
Dépôts de garantie reçus de la clientèle	6 813,1	9 309,9
Intérêts courus	274,1	-
<b>Total</b>	<b>331 369,9</b>	<b>307 574,5</b>

### 9.2. Valeurs à payer (clientèle) / (chiffres en millions BIF)

Valeurs à payer	1924,5	1 009,5
Chambre de compensation	-	392,7
<b>Total</b>	<b>1924,5</b>	<b>1402,2</b>

Les Dettes envers la clientèle ont connu une hausse de 8% soit 24 317,7 millions BIF en valeur absolue par rapport à fin décembre 2017.

### 10. Autres passifs (chiffres en millions BIF)

	31/12/2018	31/12/2017
Créditeurs divers	3 376,1	3 388,1
Comptes de régularisation	6 218,0	4 112,9
<b>Total</b>	<b>9 594,2</b>	<b>7 500,9</b>

Comparativement au 31 décembre 2017, la rubrique « autres passifs » a augmenté de 28% soit 2 093,3 millions BIF. L'augmentation sensible s'observe au niveau des comptes de régularisation pour un montant de 2 105,2 millions BIF, soit 51% par rapport à 2017.

### 11. Provisions (chiffres en millions BIF)

	31/12/2018	31/12/2017
Provisions pour risque de crédit inscrites au passif	3 286,5	2 587,8
Provisions pour risques et charges (hors risque de crédit)	3 164,8	3 095,6
<b>Total</b>	<b>6 451,3</b>	<b>5 683,3</b>

Les provisions ont connu une hausse de 14%, soit 768,0 millions BIF en valeurs absolues par rapport à fin décembre 2017.

**12. Capitaux propres (chiffres en millions BIF)**

	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Capital	15 500,0	15 500,0
Réserves	22 754,1	18 713,7
Gains sur actifs disponibles à la vente	8 303,0	8 467,7
Résultat de l'exercice	12 178,0	10 105,4
<b>Total</b>	<b>58 735,1</b>	<b>52 786,8</b>

**12.1. Réserves (chiffres en millions BIF)**

Autres réserves	6 755,0	5 745,0
Diverses autres réserves	15 995,6	12 964,0
Résultat non distribué ou report à nouveau (crédeur ou débiteur en -)	3,4	4,7
<b>Total</b>	<b>22 754,1</b>	<b>18 713,7</b>

**13. Intérêts et produits assimilés (chiffres en millions BIF)**

	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Produits sur opérations avec les banques et assimilées	6 797,4	5 972,9
Produits sur opérations avec la clientèle	24 062,4	22 218,3
Produits opérations sur instruments financiers	2 469,8	4 201,2
<b>Total</b>	<b>33 329,6</b>	<b>32 392,4</b>

**13.1. Produits sur opérations avec les banques et assimilées (chiffres en millions BIF)**

Intérêts sur comptes ordinaires des banques et assimilées	115,1	43,9
Intérêts sur valeurs reçues en pension prêts & autres comptes débiteurs	80,6	-
Commissions sur engagements de financement et de garantie	13,8	-
Intérêts sur titres de créances émis par les banques et assimilées	6 587,9	5 929,1
<b>Total</b>	<b>6 797,4</b>	<b>5 972,9</b>

**13.2. Produits sur opérations avec la clientèle (chiffres en millions BIF)**

Intérêts sur comptes débiteurs de la clientèle	7 120,3	6 965,9
Intérêts sur crédits de trésorerie	1 064,6	168,4
Intérêts sur crédits à l'équipement	4 054,9	4 239,8
Intérêts sur crédits à la consommation	8 990,1	7 567,0
Intérêts sur crédits immobiliers	1 215,8	1 347,9
Commissions sur engagements de financement et de garantie	1 616,6	1 929,3
<b>Total</b>	<b>24 062,4</b>	<b>22 218,3</b>

**13.3. Produits sur opérations sur instruments financiers (chiffres en millions BIF)**

Gains sur actifs financiers disponibles à la vente	6,4	9,0
Produits sur opérations de change	2 463,4	4 192,2
<b>Total</b>	<b>2 469,8</b>	<b>4 201,2</b>

Les intérêts et produits assimilés ont connu une légère hausse de 937,2 millions BIF soit 3% en valeur relative par rapport à fin décembre 2017. Cette hausse est relative à la hausse des produits sur opérations avec la clientèle avec une augmentation de 1 844,1 millions BIF soit un accroissement de 8% malgré une baisse sensible des produits opérations sur instruments financiers de 41% en valeur relative soit un montant de -1 731,4 millions BIF en comparaison à la même période en 2017.

**14. Intérêts et charges assimilés (chiffres en millions BIF)**

	31/12/2018	31/12/2017
Charges sur opérations avec les banques et assimilées	1,3	26,8
Charges sur opérations avec la clientèle	3 824,8	4 624,7
Charges sur opérations sur instruments financiers	397,7	9,6
<b>Total</b>	<b>4 223,9</b>	<b>4 661,0</b>

**14.1. Charges sur opérations avec les banques et assimilées (chiffres en millions BIF)**

Intérêts sur comptes ordinaire de la Banque de la République du Burundi	1,3	1,3
Intérêts sur comptes ordinaires des banques et assimilées	-	25,5
<b>Total</b>	<b>1,3</b>	<b>26,8</b>

**14.2. Charges sur opérations avec la clientèle (chiffres en millions BIF)**

Intérêts sur comptes créditeurs de la clientèle	8,7	216,0
Intérêts sur comptes d'épargne	2 455,1	2 308,8
Intérêts sur dépôts à terme	1 352,1	2 081,9
Charges sur dettes représentées par un titre	8,9	18,0
<b>Total</b>	<b>3 824,8</b>	<b>4 624,7</b>



**14.3. Charges sur opérations sur instruments financiers (chiffres en millions BIF)**

Charges sur opérations de change	397,7	9,6
<b>Total</b>	<b>397,7</b>	<b>9,6</b>

Les intérêts et charges assimilés ont connu une baisse globale de 437,1 millions BIF, soit -9% par rapport au 31 décembre 2017. Malgré cette baisse globale, il est à noter une hausse sensible des charges sur opérations de change d'un montant de 388,2 millions BIF soit 4064% par rapport à fin décembre 2017.

**15. Commissions reçues (chiffres en millions BIF)**

	31/12/2018	31/12/2017
Commissions sur fonctionnement de compte	2 561,6	2 532,4
Commissions sur moyens de paiement	1 696,7	1 914,5
Commissions de service sur crédits	93,8	-
Autres produits sur prestations de services	2 110,5	1 555,8
<b>Total</b>	<b>6 462,5</b>	<b>6 002,6</b>

Les commissions reçues ont connu une hausse de 459,9 millions BIF soit 8% comparativement à fin décembre 2017.

**16. Produits des autres activités (chiffres en millions BIF)**

	31/12/2018	31/12/2017
Produits sur immeubles de placement	59,6	116,3
Reprises de provisions pour risques et charges (hors risque de crédit)	-	191,2
Divers autres produits accessoires	318,9	20,3
<b>Total</b>	<b>378,5</b>	<b>327,8</b>

**17. Reprise provisions (chiffres en millions BIF)**

	31/12/2018	31/12/2017
Reprises de dépréciations des créances	3 138,0	1 309,8
Récupérations sur créances amorties	2 593,4	2 390,7
<b>Total</b>	<b>5 731,4</b>	<b>3 700,5</b>

Les reprises sur provisions ont sensiblement augmenté de 2 030,9 millions BIF soit 55% en comparaison par rapport à 2017. La hausse sensible s'observe sur les reprises des dépréciations des créances.

**18. Charges générales d'exploitation (chiffres en millions BIF)**

	31/12/2018	31/12/2017
Charges accessoires à l'activité bancaire	684,5	366,5
Charges de personnel	11 435,9	10 839,3
Impôts et taxes	26,6	15,8
Charges liées aux locaux	2 813,4	2 668,3
Honoraires et prestations externes	881,2	389,9
Autres charges externes	4 262,3	4 160,2
Autres charges d'exploitation	57,9	46,3
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 617,7	2 217,7
<b>Total</b>	<b>21 779,7</b>	<b>20 704,0</b>

Les charges générales d'exploitation ont augmenté de 1 075,6 millions BIF soit 5% par rapport à fin 2017.

**19. Coût du risque (chiffres en millions BIF)**

	31/12/2018	31/12/2017
Dotations pour dépréciations des créances	2 057,6	3 883,9
Pertes sur créances irrécupérables	2 113,4	230,1
<b>Total</b>	<b>4 171,0</b>	<b>4 113,9</b>

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité de la banque ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

Cette rubrique a connu une légère hausse de 1% en valeurs relatives soit un accroissement de 57,1 millions BIF par rapport à fin 2017.

**20. Continuité d'exploitation de la Banque**

Les États financiers ont été établis sur la base des principes comptables applicables à une entreprise en continuité d'exploitation. Cette base suppose que les fonds seront disponibles pour financer des opérations futures et que la réalisation des biens et le règlement des dettes, des obligations et des engagements aura lieu dans le cours normal des affaires.

La capacité de l'entreprise de continuer son exploitation dépend de plusieurs facteurs. La plus importante est que les actionnaires continuent à se procurer des fonds pour les opérations en cours pour la société et pour aussi longtemps que nécessaire à la restauration de la solvabilité de l'entreprise.

**21. Monnaie de rapportage**

Les États financiers sont présentés en francs Burundi (BIF).

## 22. Commentaires sur le respect des dispositions légales et réglementaires.

La BCB possède les organes de direction et de décision à l'instar des autres banques. De prime abord, la BCB a un Conseil d'Administration, organe dirigeante dont les membres sont désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les réunions sont tenues au moins une fois le trimestre et sont sanctionnées par les procès-verbaux. Nous avons pu avoir les copies des 3 premiers trimestres. Le procès-verbal du quatrième trimestre était en cours de préparation au moment de la rédaction du rapport mais nous avons eu la réponse de la part de la direction que la réunion avait bien eu.

Il existe également d'autres organes notamment le Comité d'Audit et le Comité de Crédit. Le Comité de Crédit se réunit autant que de besoin. Nous avons reçu les procès-verbaux des décisions prises par ce Comité. Le Comité d'Audit se réunit au moins une fois le trimestre pour étudier les rapports d'activités du département d'Audit Interne. Le Comité procède également à la revue des autres rapports qui lui sont soumis.

Il est à signaler que d'après les exigences de la BRB, la banque devrait avoir un Comité de Gestion des Risques comme le stipule la circulaire 21/2018 relative à la gouvernance des établissements de crédit. Ce comité a été créé mais n'est pas encore effectif.

Les commentaires sur ce point se trouvent dans la lettre à la Direction.

## 23. Le respect des normes et du plan comptable applicable aux établissements de crédit.

La BCB utilise le plan comptable bancaire en ce qui concerne le rapportage des états financiers à la Banque Centrale (Fichier Maître). Les rubriques comptables rapportées dans le système comptable de la banque sont calquées selon le modèle du plan comptable bancaire.

## 24. Commentaires sur la variation des capitaux propres

La BCB dispose des fonds propres de 58 735,1 millions BIF répartis en Capital Social de 15 500 millions BIF, des réserves pour un total de 22 754,1 millions BIF. Le résultat pour l'année en cours est de 12 178,0 millions BIF. Le résultat enregistre une progression de 21% en valeur relative par rapport à 2017.

## 25. Commentaire sur l'évolution des flux de trésorerie.

La BCB a enregistré une diminution de sa trésorerie et équivalents de trésorerie d'un montant de 42 227,0 millions BIF par rapport à 2017. La variation à la baisse s'explique par la variation des flux d'investissement notamment l'achat des bons et obligations de trésor qui représente 31% actifs de la banque. Notons également que l'acquisition des immobilisations a aussi contribué à la baisse de la trésorerie de la banque avec une baisse équivalent à 9 028,6 millions BIF. Le gros des immobilisations étant lié à l'ouverture de l'agence de Kamenge, l'acquisition du matériel informatique et les immobilisations en cours notamment la mise en place du nouveau logiciel bancaire.

## 26. Commentaires sur la qualité des actifs

En analysant la structure des actifs de la BCB au 31/12/2018, nous remarquons que sur un total de bilan de 417 843,1 millions BIF, les crédits s'élèvent à 154 732,5 millions BIF, soit une proportion de 37%.

Les créances impayées sont passées de 9 037,9 millions BIF au 31/12/2017 à 8 085,3 millions BIF au 31/12/2018, soit une baisse de 11%.

Les provisions pour créances impayées sont passées de 8 803,7 millions BIF au 31/12/2017 à 7 995,7 millions BIF au 31/12/2018, soit une baisse de 9%.

Au 31/12/2018, le taux de détérioration du portefeuille crédit (pourcentage des créances dépréciées par rapport à l'encours total des créances) s'élève à 4,85% contre 6,96% au 31/12/2017. A noter que la norme acceptable dans la profession bancaire est de 5%.

Les opérations de trésorerie (Caisses, BRB, bons et certificats de trésor, banques et institutions financières) s'élèvent à 208 777,3 millions BIF, soit une proportion de 50%, les immobilisations s'élèvent à 33 453,4 millions BIF (soit 8%) et les autres actifs (y compris les actifs d'impôt) représentent 20 879,8 millions BIF (soit 5%).

### ANNEXE 3: ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (chiffres en millions BIF)

	Capital	Réserve légale	Autres Réserves	Gains latents	Total Réserves	Résultats cumulés	Total
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>15 500,0</b>	<b>5 017,0</b>	<b>10 346,6</b>	<b>7 289,6</b>	<b>15 363,6</b>	<b>7 280,1</b>	<b>45 433,3</b>
<b>Au 1er Janvier 2017</b>	<b>15 500,0</b>	<b>5 017,0</b>	<b>10 346,6</b>	<b>7 289,6</b>	<b>15 363,6</b>	<b>7 280,1</b>	<b>45 433,3</b>
Affectation du résultat 2016	-	728,0	2 622,1	-	3 350,1	-3 350,1	-
Dividendes et tantièmes	-	-	-	-	-	-3 930,0	-3 930,0
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	10 105,4	10 105,4
Gains latents sur actifs disponibles à la vente	-	-	-	1 178,1	-	-	1 178,1
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>15 500,0</b>	<b>5 745,0</b>	<b>12 968,7</b>	<b>8 467,7</b>	<b>18 713,7</b>	<b>10 105,4</b>	<b>52 786,8</b>
<b>Au 1er Janvier 2018</b>	<b>15 500,0</b>	<b>5 745,0</b>	<b>12 968,7</b>	<b>8 467,7</b>	<b>18 713,7</b>	<b>10 105,4</b>	<b>52 786,8</b>
Affectation du résultat 2017	-	1 010,0	3 030,4	-	4 040,4	-4 040,4	-
Dividendes et tantièmes	-	-	-	-	-	-6 065,0	-6 065,0
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	12 178,0	12 178,0
Gains latents sur actifs disponibles à la vente	-	-	-	-164,7	-	-	-164,7
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>15 500,0</b>	<b>6 755,0</b>	<b>15 999,1</b>	<b>8 303,0</b>	<b>22 754,1</b>	<b>12 178,0</b>	<b>58 735,1</b>

## ANNEXE 4: ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2018 (chiffres en millions BIF)

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Flux de trésorerie des activités opérationnelles</b>		
Résultat avant impôt	15 932,4	13 094,2
Ajustement		
Variation en capitaux propres et réserves autres que bénéfice de l'exercice	164,7	0,0
Dotations aux amortissements	2 233,1	2 217,7
Variation des dépréciations et provisions	768,0	0,0
Gain sur cession d'actif	-336,4	-125,1
Autres variations	-108,4	0,0
Variation impôt différé	-277,5	0,0
	<b>18 375,8</b>	<b>15 186,8</b>
Variation des crédits à la clientèle	-24 880,5	-15 822,2
Variation des autres actifs	-2 308,8	-15 781,3
Variation des dépôts de la clientèle	24 317,7	51 909,6
Variation des Dettes avec les banques et assimilées	393,2	978,7
Variation des autres passifs	2 849,0	-643,9
Impôt sur le résultat	-3 754,3	0,0
<b>Flux de variation nette des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>-3 383,8</b>	<b>20 640,8</b>
Impôt sur les bénéfices payés	0,0	0,0
<b>Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles</b>	<b>14 992,0</b>	<b>35 827,7</b>
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Variation Actifs financiers	-42 333,7	49,9
Variation passifs financiers	-360,0	0,0
Acquisition d'immobilisations	-9 028,6	-3 165,1
Cession d'immobilisation	568,4	253,3
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>	<b>-51 154,0</b>	<b>-2 861,9</b>
Augmentation du capital	0,0	0,0
Distribution des dividendes	-6 065,0	-3 930,0
Augmentation des réserves	0,0	-3 348,0
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>	<b>-6 065,0</b>	<b>-7 278,0</b>
Augm./dimin. nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-42 227,0	25 687,7
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'année	120 732,4	95 044,7
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'année</b>	<b>78 505,4</b>	<b>120 732,4</b>

## Réseau de la BCB au 30 juin 2019 / BCB network as of 30 June 2019

### Siège / Head Office

Mairie de Bujumbura – 5, Boulevard Patrice Emery Lumumba – BP 300 – Bujumbura – BURUNDI  
Tél.: (257) 22 20 11 11 – Swift : BCRBBIBI – @ : <info@bcb.bi> – www.bcb.bi

### Centre d’Affaires / Business Centre

Siège Social – 1<sup>er</sup> étage – Mairie de Bujumbura – 5, Boulevard Patrice Emery Lumumba – BP 300  
Bujumbura - BURUNDI – Tél.: (257) 22 20 11 73 – @ : <info@bcb.bi>

### Agences et Guichets de Bujumbura / Bujumbura Branches and Counters

#### AGENCE CENTRALE

Mairie de Bujumbura  
5, Boulevard Patrice Lumumba  
BP 300 – Bujumbura  
Tél.: (257) 22 20 10 65

#### AMITIÉ

Avenue de l’Amitié – Bujumbura Tél.:  
(257) 22 20 11 45

#### BUYENZI

Avenue de la Santé – Bujumbura  
Tél.: (257) 22 20 11 55

#### CENTENAIRE

Boulevard de l’Uprona – Bujumbura Tél.:  
(257) 22 20 11 51

#### KIGOBE

Boulevard du 28 Novembre – Bujumbura  
Tél.: (257) 22 20 11 77

#### AGENCE DU 1<sup>er</sup> Juillet

Avenue OUA – Bujumbura  
Tél.: (257) 22 20 12 60

#### KINANIRA

Boulevard Mwezi Gisabo – Bujumbura  
Tél.: (257) 22 20 11 57

#### ORÉE DU GOLF

Boulevard du 1<sup>er</sup> Novembre – Bujumbura  
Tél.: (257) 22 20 11 12

PLACE DE L’INDÉPENDANCE Place  
de l’Indépendance – Bujumbura Tél.:  
(257) 22 20 11 44

#### AGENCE DE KAMENGE

Boulevard Mwambutsa – Bujumbura  
Tél. : (257) 22 20 12 10

#### GUICHET DE LA PAFE<sup>3</sup>

Boulevard Mwambutsa – Bujumbura  
Tél. : (257) 22 20 12 59

<sup>1</sup> Rattachés à l’Agence du Siège

<sup>2</sup> Rattaché à l’Agence de l’Amitié

#### GUICHET DU PORT DE BUJUMBURA<sup>1</sup>

Boulevard du Port – Bujumbura  
Tél.: (257) 22 24 11 49

#### GUICHET DE LA BRARUDI<sup>1</sup>

Boulevard du 1<sup>er</sup> Novembre – Bujumbura  
Tél.: (257) 22 24 67 25

#### GUICHET SEP<sup>1</sup>

Boulevard du 1<sup>er</sup> Novembre – Bujumbura  
Tél.: (257) 22 20 11 69

#### GUICHET PNUD<sup>1</sup>

Avenue des Patriotes  
Tél.: (257) 22 20 11 81

#### GUICHET UNICEF<sup>1</sup>

Avenue Gitega -Kabondo Ouest  
Tél.: (257) 22 20 12 22

#### GUICHET DE LA CHAUSSÉE P.L. RWAGASORE<sup>2</sup>

Chaussée P.L. Rwagasore – Bujumbura Tél.:  
(257) 22 20 11 04

<sup>3</sup> Rattaché à l’Ag. Kigobe

### Agences et Guichets des Provinces / Branches and Counters in Provinces

#### GITEGA

Province de Gitega – Avenue du Triomphe  
BP 158 – Gitega  
Tél.: (257) 22 20 12 47

#### KARUSI

Province de Karusi – Karusi  
Tél.: (257) 22 20 12 35

#### KAYANZA

Province de Kayanza – Route Nationale 1  
BP 4 – Kayanza  
Tél.: (257) 22 20 12 13

#### KIRUNDO

Province de Kirundo – Place du Marché  
BP 39 – Kirundo  
Tél.: (257) 22 20 12 27

#### MAKAMBA

Province de Makamba – Makamba  
Tél.: (257) 22 20 12 36

#### MUYINGA

Province de Muyinga – Route Nationale 6  
BP 44 – Muyinga  
Tél. : (257) 22 20 12 21

#### NGOZI

Province de Ngozi – Route Nationale 6  
BP 43 – Ngozi  
Tél.: (257) 22 20 12 33

#### NYANZA-LAC

Province de Makamba – Route Nationale 3  
Nyanza-Lac – Tél.: (257) 22 20 12 03

#### RUGOMBO

Province de Cibitoke – Route Nationale 5  
Rugombo - Tél.: (257) 22 20 11 60

#### RUMONGE

Province de Bururi – Route Nationale 3  
BP 19 – Rumonge – Tél.: (257) 22 20 12 05

#### RUTANA

Province de Rutana – Rutana  
Tél.: (257) 22 20 11 86

#### RUYIGI

Province de Ruyigi – Ruyigi  
Tél.: (257) 22 20 12 09

#### GUICHET DE GIHOFI<sup>3</sup>

Province de Rutana – Route Nationale 8  
Gihofi – Tél.: (257) 22 50 70 15

<sup>3</sup> Rattaché à l’Agence de Rutana